Un écrivain national au XVe siècle, Alain Chartier

Gabriel Joret-Desclosières


VE RI
TAS
CHRISTO ET ECCLESIAE
From the Fund given by
Francis Cabot Lowell
A.B. 1876, Fellow of Harvard College 1895-1911,
and Cornelia Prime Lowell, his wife,
to supplement his
Collection of Books
relating to
JOAN OF ARC
HARVARD COLLEGE LIBRARY

UN ÉCRIVAIN NATIONAL AU XVe SIÈCLE
ALAIN CHARTIER

ÉTUDE

PAR

GABRIEL JORET-DESCLOSIÈRES,

AVOCAT A LA COUR D'APPEL DE PARIS,
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

SUIVIE

DE NOTES BIOGRAPHIQUES & BIBLIOGRAPHIQUES SUR ALAIN CHARTIER, SA FAMILLE & SES ÉCRITS

PARIS,
J.-B. DUMOULIN, LIBRAIRE ÉDITEUR,
QUAI DES AUGUSTINS, 13,

1876

UN
ÉCRIVAIN NATIONAL
AU XV[e] SIÈCLE
ALAIN CHARTIER

ÉTUDE

PAR

GABRIEL JORET-DESCLOSIÈRES,

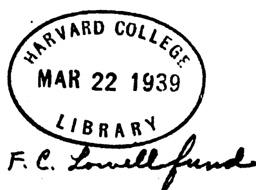
AVOCAT A LA COUR D'APPEL DE PARIS,
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

SUIVIE

DE NOTES BIOGRAPHIQUES & BIBLIOGRAPHIQUES SUR ALAIN CHARTIER, SA FAMILLE & SES ÉCRITS

PARIS,
J.-B. DUMOULIN, LIBRAIRE ÉDITEUR,
QUAI DES AUGUSTINS, 13,

1876



L'étude intitulée : *Un Écrivain national au XVe siècle,* Alain Chartier, a été lue le 3 Mai 1875, à la Séance publique de la *Société des Etudes historiques.*

L'éminent et regretté M. Patin, Doyen de la Faculté des Lettres de Paris, Secrétaire perpétuel de l'Académie française, qui présidait cette séance, a bien voulu exprimer son appréciation sur cet essai en ces termes : « Les pensées d'Alain Chartier sont mises en relief dans cette lecture de telle façon que nous paraissons assister à une véritable découverte. »

Sans oser prendre à la lettre la bienveillante expression de M. Patin, nous souhaitons que nos lecteurs accueillent cette Etude avec le même intérêt que nos auditeurs du 3 Mai 1875 lui ont accordé.

UN ÉCRIVAIN NATIONAL

AU XVe SIÈCLE

ALAIN CHARTIER.

L'histoire des renommées littéraires subit des alternatives de faveur et de défaveur ; des variations de lumière et d'ombre.

L'écrivain dont nous allons vous entretenir : Alain CHARTIER, a joui parmi ses contemporains d'une gloire de premier ordre.

Pasquier dans ses *Recherches sur la France*, chapitre XVIIIe, le qualifie : « *d'autheur non de petite marque* » soit qu'il considère en lui « *la bonne raison des paroles et des mots exquis* ; » soit qu'il s'arrête « *à la gravité des sentences ;* » Pasquier appréciant Alain Chartier comme un grand poète, un grand orateur, le compare à Sénèque.

Il n'oublie pas de noter la faveur singulière dont il fut comblé par la reine Marguerite d'Ecosse.

Cette anecdote, liée au souvenir d'Alain Chartier, transmit, plus que ses œuvres délaissées, son nom à la postérité. La naïveté du récit de Pasquier est pleine de charme.

« On raconte, dit l'historien, une chose mémorable qui lui advint un jour entre autres. Car, estant endormy en une salle par laquelle Marguerite, femme du Dauphin, qui depuis fut appelé le roy Louis XI, passait avec une grande suite de dames et de grands seigneurs, elle l'alla baiser en la bouche, chose dont s'estant quelques uns esmerveillez, parce que pour dire le vray, nature avait enchassé en luy un bel esprit dans un corps laid et de mauvaise grâce, ceste dame leur dist : qu'ils ne se devaient estonner de ce mystère, d'autant qu'elle n'entendait avoir baiser l'homme qui estait laid et mal proportionné en ses membres, ains la bouche de laquelle estoient issuz tant de mots dorez. »

Les historiens littéraires racontent volontiers cette anecdote ; mais très peu consacrent quelques développements à l'analyse des œuvres de *maistre Alain Chartier*.

Elles comprennent deux parties bien différentes : l'une, se compose de poésies légères, parmi lesquelles on cite : le *Débat du réveil matin*, le *Débat du gras et du maigre*, le *Parlement d'amour de la belle Dame sans mercy*, plusieurs autres débats, ballades et rondeaux ; — l'autre partie, son véritable titre de gloire, contient ce que nous nommerons ses *écrits patriotiques* et dont nous nous occuperons exclusivement aujourd'hui.

Né à Bayeux, dans le Bessin Normand, en 1386, d'une famille de petite mais bonne bourgeoisie, Alain Chartier, se vit, dès ses jeunes années, forcé d'émigrer avec ses parents pour se soustraire aux calamités de la guerre avec les Anglais.

Il vint à Paris, suivit les leçons de l'Université, fut clerc, notaire, secrétaire de Charles VII et peut-être même du roi son père.

Alain Chartier devait avoir 29 ans environ, lorsque fut livrée et perdue la bataille d'Azincourt, en octobre 1415. Dans cette journée, la discipline et la fermeté de la petite troupe anglaise triomphèrent des attaques mal combinées de l'armée française, quatre fois plus nombreuse qu'elle. L'imprévoyance des chefs, l'insubordination des soldats causèrent l'issue funeste de cette bataille dans laquelle neuf mille chevaliers et gentilshommes français périrent, après avoir accompli, malheureusement sans ordre et sans discipline, des prodiges de valeur.

Alain Chartier inspiré par la douleur d'un tel désastre, livrant aux Anglais la Normandie, sa province d'origine, composa son poème des *Quatre Dames*.

Poème des Quatre Dames et Traité de l'Espérance.

L'auteur suppose qu'il rencontre quatre nobles dames, unies par les liens de tendres sentiments à quatre guerriers français disparus depuis la journée d'Azincourt.

Le chevalier de la première a péri glorieusement dans la mêlée ; elle déplore sa triste fin ; mais elle maudit la lâcheté de ses compagnons qui l'ont abandonné :

Ha peu loyaulx
Fuitifs, lasches et des loyaulx,
Qui n'aimez qu'estals et joyaulx,
Vous laissastes tous les royaulx,
Et leur tournastes
Le dos et vous en retournastes.
. . . .
. . . .
. . . .
Ils ne sont bons qu'à seoir au banc
Soubz cheminée.
. . . .
. . . .
. . . .
Leur fuyte est cause, à leur grand blâme,
De ma perte et de leur diffame !
L'eussè-je fait moy qui suy femme ?

L'ami de la seconde dame est tombé aux mains des Anglais qui l'ont fait prisonnier, elle le pleure ; mais n'ose le défendre contre les reproches adressés à son courage ; elle passe ses nuits à pleurer :

De nuict mes yeulx n'ont reposé :
Car de jour monstrer n'ai osé.

Puis elle adresse aux dames d'Angleterre une touchante prière pour leur recommander son chevalier :

Car aulcune peult commander
A tel qui le peult amender.

La troisième dame vit dans la plus poignante des incertitudes. Son chevalier est-il mort? a-t-il été fait prisonnier? — elle ne sait, aussi se désole-t-elle, en se comparant à ses deux compagnes dont elle souffre le double tourment.

L'ami de la quatrième n'a pas succombé sous le trait d'un archer anglais, il n'a pas été fait prisonnier; encore plus mal traitée que les trois autres dames, elle n'ignore pas que son chevalier a fui... a fui misérablement; elle déplore son déshonneur et se voit forcée de le maudire :

Or a fuy
Laschement et s'est enfuy,
. . . .
. . . .
Et ses semblables,
Quant leurs laschetez dommageables
Et leurs fuytes deshonnorables
Ont fait mourir tant de notables
Jusqu'à milliers,
Et fait perdre les chevaliers
Qui de France estoient les piliers !

Le poëme des *Quatre Dames* comprend près de deux mille vers, il exprime les lamentations des dames du temps, restées françaises, en cette triste période de nos annales où, selon l'expression de Michelet, tant d'hommes ne savaient plus à quelle nation ils appartenaient.

Sans nous arrêter aux longueurs et aux imperfections de ce poëme et pour ne parler que de la pensée qui l'anime, nous pouvons tenir comme certain que la reine, femme de Charles VII, l'entendait fréquemment réciter, qu'Agnès Sorel faisait sa lecture favorite des vers composés par le secrétaire de son royal amant, et que Marguerite d'Ecosse, belle-fille du roi, l'admirait sans réserves; elle le prouva manifestement, comme on l'a vu au commencement de ce récit. Les dames de la Cour du *petit roi de Bourges* étaient donc entretenues par Alain Chartier dans leurs vaillantes pensées et les Xaintrailles, les La Hire, les Dunois, les Lafayette, les D'Harcourt, recevaient d'elles de patriotiques encouragements.

Notre poète a-t-il fait naître ou seulement a-t-il encouragé, soutenu, développé ces nobles inspirations ? Son mérite dans l'une ou l'autre hypothèse serait réel et, selon l'heureuse appréciation de Pasquier, ne resterait pas « de *petite marque.* »

Lorsque peu après 1415, le poète rendait hommage aux courageux sentiments des dames françaises, il les préparait à bien accueillir Jeanne D'Arc, la sublime héroïne qui, quatorze ans plus tard, devenait la plus sainte et la plus puissante expression du sentiment national.

Au poëme des *Quatre Dames*, Alain Chartier fit succéder le traité de l'Espérance ou consolation des trois vertus.

On suppose que cet écrit date du commencement du règne de Charles VII, le poète paraît entrevoir avec l'avènement au trône de son jeune maître (1422) une renaissance de la Fortune de la France.

Ce traité en prose, mêlé de vers, contient des passages remarquables ; essayons d'en donner une rapide analyse en modernisant, sans rien changer au fond de la pensée, le style d'Alain Chartier, qui, parfois, pourrait être incompréhensible pour le lecteur ou fatiguerait son attention.

L'auteur regrette les nobles chevaliers d'autrefois qui, par bonne discipline militaire, maintenaient la France en liberté ; mais depuis : *Lascheté* l'a réduite en souffrance et servitude.

Il nous apprend que dans sa jeunesse, il se complaisait à lire les chroniques célébrant les hauts faits de l'ancienne chevalerie et il s'apitoie sur les évènements de guerre qui l'ont chassé de Normandie :

Au dixiesme an de mon dolent exil
Après maint deuil et maint mortel péril.

Il rappelle, en traits éloquents, les mérites des anciens preux :

Justes en fais, secourans leurs amis
Durs aux mauvais et fiers aux ennemis,
Ardans d'onneur et haults entrepreneurs,
Amans vertus, des vices repreneurs :
Regnans par droit, heureux et glorieux
Et contre tous fors et victorieux.

Cependant la lecture des hauts faits de tant de bons serviteurs de la France ne parvient pas à dissiper les douloureuses impressions du poète.

La *Mélancolie* vient l'assaillir.

Son imagination nous la représente comme une vieille, toute dessaroyée, maigre, sèche, flétrie, au visage blême, le regard bas, la voix entreprise, la lèvre pesante.

Mélancolie enlace l'auteur dans ses bras, s'empare de son esprit et triomphe même d'un jeune et avisé bachelier : *Entendement* qui reposait à ses côtés. — A la suite de Mélancolie se présentent trois horribles vieilles : *Défiance*, *Indignation* et *Désespérance*.

Le poète nous dépeint cette dernière :

Echevelée, la robe pourfendue, les yeux mortifiés et enfoncés en la tête, la couleur déteinte, un suaire sur le bras, la corde au cou, un poignard à la main. *Indignation* s'élève contre les abus et vanités qui règnent à la Cour.

— Ne sais-tu pas, s'écrie-t elle que *Dissimulation* occupe depuis si longtemps les portes et les entrées des palais que la vérité qui a tant heurté à l'huis et qui se fait connaître au-dehors par des œuvres publiques, ne peut y avoir accès ?

Vient ensuite *Défiance* qui se répand en piteux regrets sur l'affliction du pauvre peuple de France disant que Dieu l'a tant abandonné pour ses fautes. Elle ajoute que si on pouvait entendre les hautes voix du peuple, les oreilles seraient étonnées et les cœurs épouvantés d'ouïr les douloureuses plaintes des bons Français.

Comment, s'écrie *Défiance*, l'homme réduit à lui seul dans une si grande calamité pourrait-il être de quelque secours ? S'il veut faire loyal devoir, son travail sera vain lorsque tous semblent avoir juré de déchirer et de détruire. La justice, principal soutien du commun bien, est ébranlée et la richesse privée s'élève sur les ruines de la pauvreté publique.

Après *Défiance*, *Désespérance* prend la parole pour engager le poète à mettre fin à ses jours.

Que vaut, lui dit-elle, la vie dont la misère ne peut s'accroître, ton âge touche au déclin et les malheurs de ta nation commencent à peine ! Que verras-tu en vivant d'avantage, sinon, mort d'amis,... rapines de

biens,... champs désolés,... cités détruites,... seigneuries forcées,... commune servitude ?

Pour donner plus d'autorité a son conseil, *Désespérance* cite au poète la liste des suicides historiques; cette énumération prouve que l'érudition d'Alain Chartier était fort étendue.

Il évoque le souvenir de Caton, de Mithridate, d'Annibal, de Jugurtha, de Néron, de Didon et de Lucrèce.

Romps, dit en terminant *Désespérance*, romps le lien de la vie qui te retient en cet amer servage, oublie tout, excepté qu'il faut mourir tôt ou tard.

Cette sollicitation au suicide placée par Alain Chartier dans son poème de l'*Espérance* prouve la valeur de ses observations philosophiques.

Les grands désespoirs inspirent le dégoût de la vie, les désastres publics déterminent dans les populations des troubles de la raison, et causent de nombreux suicides. Les malheureux évènements que nous avons subis en 1870 et 1871 ont permis de vérifier cette désolante vérité.

Cependant, le jeune et avisé bachelier : *Entendement*, qui reposait à côté du poète, sort de son sommeil et vient à son secours.

La raison va lutter contre le désespoir.

Ah vrai Dieu ! s'écrie-t-il, en quelle rêverie suis-je resté plongé ? j'ai oublié ta garde qui m'avait été confiée !

Ne laisse pas dominer tes sens par ces trois enchanteresses, elles sortent des ténèbres de l'enfer, elles sont les ennemies de la paix des consciences, les adversaires du salut des âmes.

Bachelier *Entendement* évoque alors *Foy* et *Espérance*.

Foy rappelle la noble origine de l'homme né pour lutter et vaincre, non pour désespérer. Par la foi, les humbles deviennent puissants, les orgueilleux sont abaissés. L'univers tremblait sous la force romaine, la constance des martyrs chrétiens en a triomphé.

Un dialogue très-pressant s'engage entre *Foy* et le jeune bachelier *Entendement* curieux de connaître la raison des choses.

Pourquoi le peuple est-il puni pour le péché du prince?

Pourquoi les pauvres sujets doivent-ils pâtir des fautes d'autrui?

Comment Dieu ajoute-t-il un nouveau tourment au travail qui les courbe sur la terre?

Foy répond par des exemples tirés de l'Écriture sainte prouvant que les fautes des rois retombent sur le peuple et que les fautes du peuple rejaillissent sur les rois.

Mais l'avisé bachelier *Entendement* n'est pas satisfait de cette réponse qui affirme sans expliquer; il revient à la charge.

Foy lui répond par de nouvelles citations des Ecritures et finit par conclure que l'institution des rois trouve sa cause première dans le *péché des peuples* et que si tous les hommes étaient justes, il n'y aurait aucune nécessité de la prééminence de l'un sur l'autre.

Voilà, certes, sous la plume du secrétaire d'un roi, des opinions aussi libérales qu'indépendantes; elles honorent le caractère du poéte Alain Chartier et nous aurons plus d'une fois l'occasion de signaler ces remarquables dispositions de son esprit.

Cependant le désir de connaître et de comprendre qui sollicite le bachelier *Entendement* n'est pas encore satisfait par les réponses de *Foy*, il s'enquiert pourquoi sont punis pour les fautes de l'administration publique ceux qui n'en ont aucune charge? — « *Ceux qui ès choses publiques n'ont ni approuchement ni office.* »

Question fort embarrassante, en effet, soulevant tout un monde, mettant en jeu le sentiment de la justice et de la responsabilité.

Nous n'avons pu nous défendre d'un sentiment d'inquiétude en voyant la hardiesse de cette question.

Comment *Foy* va-t-elle répondre?

Alain Chartier possédait trop sincèrement l'esprit religieux, respectant tout ce qui est respectable, pour mettre une réponse faible et insuffisante dans la bouche de *Foy*.

Aussi répond-elle admirablement :

« Les malheurs publics frappent non-seulement ceux qui admi-

nistrent mal la chose publique ; mais encore ceux qui ne contredisent pas un aussi « *damnable gouvernement* » et qui par flatterie et ambition le soutiennent. Personne ne fait plus son devoir, l'Église, elle-même, est affligée par l'avarice de ses membres tandis qu'elle avait été élevée par la pauvreté et l'humilité, maintenant par richesse est vilipendée. Méconnaître Dieu, ne pas aimer la justice, causent la ruine des royaumes ! »

Cette réponse mise par Alain Chartier dans la bouche de la Foi est des plus remarquables, elle révèle la puissance de son esprit et la valeur de son jugement. Faire son devoir, ne pas autoriser par des complaisances intéressées les pratiques d'un gouvernement administrant mal la chose publique, ce sont bien là les conditions tutélaires de ce que nous appelons de nos jours le gouvernement représentatif sagement pratiqué dans des conditions de bon ordre et de contrôle sincère.

Le poète constate que la première cause des malheurs publics est dans la mauvaise administration *de la chose publique*, appelée par les grands esprits du commencement du XVIIe siècle *le service de l'État*. Remarquons que de la personne même du prince, du dévouement particulier au Roi, Alain Chartier ne dit pas un mot; c'est, qu'en effet, le Roi, est, comme homme, soumis à toutes les fragilités de la nature humaine, le dévouement aveugle à sa volonté peut, en certaines circonstances, se trouver en désaccord avec le juste et la conscience ; mais le bon service de l'État présente un but certain, défini, toujours honorable, compris des âmes droites et qui n'exige aucun sacrifice de dignité personnelle. Ce sentiment puissant et vrai passionna des cœurs comme ceux des Suger, des Sully, des Colbert, des Vauban, des Fabert, des Latour d'Auvergne.

Le programme politique tracé par *Foy* satisfait *Entendement* qui hasarde une dernière objection.

« Comment se peut-il faire qu'affliction tant dure au royaume de France? »

Foy réplique par cette éloquente parole.

Dis-moi depuis combien de temps tes princes et le peuple français ont commencé à dépouiller leur cœur de sentiments vils et déshonorants et je te répondrai.

Entendement est obligé d'avouer humblement que, de son temps, on voit peu de gens qui aient gardé l'honnêteté de la vie, la gravité des mœurs, la pureté de la conscience, chacun applique l'autorité de sa puissance à l'avancement de sa fortune. *Foy* déplore les vieilles races disparues, regrette *le bon vieux temps !* Ce serait, en effet, une curieuse étude historique : déterminer la date précise du *bon vieux temps? Foy,* disons-nous, regrette le temps passé et se désole de l'éducation donnée aux gentilshommes.

« Fol langage court aujourd'hui que noble homme ne doit savoir les lettres... Las qui pourrait dire plus grande folie, ni plus périlleuse erreur publier. Certes à bon droit peut être appelé beste qui se glorifie de ressembler aux bestes par leur ignorance. »

Alain Chartier, on le voit, après avoir constaté les conditions d'un bon gouvernement ne néglige pas de signaler une raison considérable de l'abaissement d'un peuple, l'ignorance de son aristocratie... « Fol langage court que noble homme ne doit savoir les lettres... » Il qualifie ce sentiment de périlleuse erreur.

Ne dirait-on pas que ce traité de l'*Espérance* est écrit d'hier. Le rétablissement des affaires d'une grande nation, tous les esprits éclairés le comprennent, est intimement lié au bon développement de l'éducation et de l'instruction publiques.

Le poème de l'*Espérance* se termine par cette conclusion. Le vrai moyen de salut pour les nations abaissées est la confiance en Dieu qui élève l'esprit, fait concevoir les nobles entreprises, laisse à l'homme son libre arbitre, conseille l'esprit d'abnégation et de dévouement.

La véritable vertu se fortifie par le sentiment de l'indépendance personnelle, aussi « Maistre Alain Chartier » attaque-t-il les vices des courtisans dans un autre écrit intitulé le *Curial*, sorte de lettre répondue à un « *sieng compaignon qui avait voulenté de venir en cour.* » Il dissuade son ami de ce projet dans les termes les plus élevés et les plus sages comme nous allons le voir en l'analysant.

Le Curial. (Le Courtisan).

Le sentiment de la liberté individuelle développe l'amour de la Patrie. L'indépendance, source des fortes convictions, dicte les nobles sacrifices.

Alain Chartier posséda l'intuition de ces vérités philosophiques ; — nous le voyons blâmer la servilité d'esprit qui courbe les caractères sous le niveau d'habitudes obséquieuses, exclusives des franches conceptions.

Dans le poëme de l'*Espérance*, l'écrivain avait fait appel aux idées spiritualistes.

Élever son âme, rechercher la Foi, pratiquer l'éminente vertu de la Charité dans sa plus large acception, c'est-à-dire l'amour de nos semblables et, par suite, le culte de la Patrie, de cette grande collection d'hommes auxquels nous unissent les liens sacrés d'une même origine et d'intérêts communs, telles étaient les aspirations que Maîstre Alain Chartier avait traduites dans le poëme de l'*Espérance*.

Dans le *Curial*, il s'adresse à l'homme considéré dans sa vie privée.

L'écrivain montre que le courtisan devient par l'influence de sa situation, l'instrument de complaisances et de calculs qui lui enlèvent le plus précieux des biens, la liberté personnelle.

Cette épître porte, comme sous titre, l'indication qu'elle est adressée : « *à ung sien compaignon qui avait voulenté de venir en cour.* »

Les érudits qui ont étudié, plus particulièrement, la manière d'écrire d'Alain Chartier et dont la préoccupation a été, surtout, de le comparer aux écrivains ses devanciers ou ses successeurs, n'ont pas, croyons-nous, assez tenu compte de ses pensées ; ils ne l'ont pas suivi dans son œuvre patriotique qui révèle un remarquable enchaînement d'idées, une suite logique.

Après l'hymne à la *Foi*, chanté dans le poëme de l'*Espérance*, vient le pamphlet contre l'intrigant qui veut trouver dans les avantages du pouvoir la possibilité de satisfaire les combinaisons de son ambition personnelle. Reste ton maître, dit-il à son ami, sinon tu subiras toutes les humiliations et ces mille servitudes indignes de

l'honnête homme. On s'est demandé si cet écrit était destiné à son frère, parce que cette appellation se retrouve plusieurs fois sous la plume de l'écrivain au cours de son épître. Les termes généraux du titre : « *à ung sien compaignon* » laissent supposer qu'il s'agit d'une personne étrangère à la famille d'Alain Chartier. Le frère aîné de l'écrivain, Guillaume, plus tard évêque de Paris, était avancé déjà dans les ordres quand fut écrit le *Curial* ; il ne songeait pas à venir à la cour. L'attitude remarquable que l'évêque de Paris, Guillaume Chartier, eut vis-à-vis de Louis XI, ne peut laisser croire que la trempe de son caractère ait jamais réclamé, pour se fortifier, les conseils de son frère puiné Alain. Ajoutons que l'allusion souvent faite dans le *Curial* au bonheur domestique, au sage gouvernement d'une petite maison, exclut l'idée que cette épître ait été destinée au futur évêque de Paris, non plus qu'à son autre frère Jean, moine de l'abbaye de Saint-Denis (1). Cette recherche, d'ailleurs, importe peu quant à la suite de notre Étude. Nous nous proposons de mettre les idées d'Alain Chartier beaucoup plus en relief que de rechercher les particularités, plus ou moins intimes, d'une existence sur laquelle les détails précis et authentiques manquent encore.

Analysons le *Curial* comme nous l'avons fait précédemment pour le poëme de l'*Espérance*, conservant fidèlement la pensée d'Alain Chartier, mais facilitant à nos lecteurs l'interprétation de son style.

Les linguistes, les savants qui peuvent remonter aux sources pour comparer les origines, noter le progrès des idiômes et des langues, sauront bien, eux, recourir aux éditions primitives pour lire dans leur texte même les écrits d'Alain Chartier.

— « Te repens-tu donc, dit-il à son « *compaignon* » d'avoir liberté ? Es-tu ennuyé de vivre en paix ?

» J'admire comment toi, qui es prudent et sage, deviens si forcené que tu songes à t'exposer à tant de périls !

» Tu te fais fort de batailler contre tous les vices de la cour ; mais prends garde d'être le premier vaincu !

» A la cour, tu rencontreras l'envie, la dissimulation ; si tu parviens

---

(1) Des biographes ont mis en doute la parenté de Jean Chartier avec Alain et Guillaume. Voir les notes.

aux positions les plus hautes, tu seras en plus grand danger de cheoir. Adoncques, si tu viens à la cour, tu devras renoncer à toi-même, délaisser tes propres habitudes pour les mêler à celles d'autrui.

» Le courtisan doit régler son appétit sur celui du prince, il doit avoir faim avec lui, se dire rassasié si cela plaît à son maître. Le courtisan a-t-il sommeil ? il lui faut veiller si le roi veille. Nous autres, courtisans, nous ne faisons que vivoter selon l'ordonnance d'autrui ! Mais toi, tu vis dans ta maison comme un empereur, tu règnes comme un roi, paisible sous le toît de ton hostel.

— » Rentre en toi-même, frère, et connais ta félicité par le tableau de nos misères. A la cour, tu n'auras pas la liberté de ton langage ; car la cour est remplie de gens qui s'efforcent de faire parler les autres pour les persécuter et se mettre bien, par des rapports indiscrets, dans la faveur du prince.

» Regarde donc, frère, combien ta maisonnette te donne de franchise!

— » La cour est un couvent de personnes qui, sous prétexte du bien commun, se réunissent pour se tromper mutuellement. Fuyez hommes vertueux, fuyez loin d'une telle assemblée si vous voulez vivre en sécurité ! Crois bien que la vraie puissance est la jouissance de soi-même ; car celui-là est un vrai seigneur qui, possédant une petite famille, la gouverne soigneusement en paix. Heureux hommes qui vivez de vos loisirs, bienheureuses familles où règne une honnête pauvreté et qui, pratiquant la raison, ne mangent pas le bien d'autrui !

» O bienheureuse maisonnette qui voit fleurir la vertu, sagement gouvernée dans la crainte de Dieu et l'habitude de la modération. Là n'entre point le péché, là règne la droiture. Il ne s'y élève ni noise, ni murmure, ni envie, et, selon le mot de Sénèque : la vieillesse vient tard aux gens de modestes maisons qui ont assez pour vivre. »

Alain Chartier, on le voit, paraphrasait dans ce passage la maxime des anciens : *Parva domus, magna quies* — petite maison, grand repos.

— « Mais nous, courtisans de la Fortune, nous menons une existence désordonnée et sommes plus accablés par la charge de nos fonctions que par le poids des années.

» Qu'il te suffise, frère, de vivre en paix. Ne te trompes pas au point de prendre la mort pour la vie.

» Finalement, je te prie, conseille et admoneste, si tu souhaites une existence sainte, honnête, de renoncer à venir à la cour. Sois satisfait de vivre en sécurité dans l'enclos de ta maison privée ; si tu n'as pas apprécié ton bonheur passé, apprends à le connaître.

» Je recommande à Dieu par cette lettre qu'il t'accorde sa grâce. »

Cette épître est terminée dans l'édition de Duchesne (1617) par un jeu de mots, en langue latine, assez usité chez les écrivains du moyen-âge. L'expression *Curia*, cour, y alterne avec le mot *Cura*, souci, et le verbe *Curare*, prendre soin, de telle façon que la répétition de ces synonymes produit une série de calembourgs.

On a dit, avec raison, que cette citation plaisante avait été ajoutée par un copiste des manuscrits d'Alain Chartier. L'élévation de pensée qui règne dans le *Curial*, l'esprit religieux du poëme l'*Espérance*, les vigoureux accents que nous allons rencontrer dans le *Quadrilogue invectif*, ne peuvent laisser supposer que le « *Père de l'éloquence française*, » pour rappeler la parole de Pasquier sur Alain Chartier, eût, par une vulgaire plaisanterie, gâté la leçon de haute raison qu'il se proposait de donner à son « *compaignon* ».

Après avoir lu ce remarquable écrit, unissant les enseignements d'une sage philosophie aux sentiments religieux les plus sincères, on ne peut exprimer qu'un regret inspiré par cette réflexion. Alain Chartier conseille à son ami de se protéger contre les sollicitations d'une fausse ambition, il l'invite à préférer le gouvernement de sa famille aux faveurs trompeuses des grands ; mais il ne lui adresse pas pour la conduite « *active* » de sa vie, l'une de ses admonitions qu'il formule si vigoureusement par la bouche de l'*avisé bachelier Entendement* dans le poëme de l'*Espérance* et que nous allons retrouver dans celle des personnages du *Quadrilogue invectif*.

Sans doute, du temps d'Alain Chartier, le rôle des classes moyennes était effacé dans la vie publique. Le commerce, l'agriculture n'offraient pas de carrières assurées aux hommes de travail.

Les richesses financières n'étaient pas protégées contre les chances mauvaises de la confiscation par le pouvoir. Ne devait-on pas voir un

contemporain d'Alain Chartier, Jacques Cœur, devenir la victime de la plus odieuse des ingratitudes. L'argentier du roi Charles VII, l'homme qui, après avoir ouvert à la France le trafic de l'Orient, avait aidé de la puissance de ses trésors accumulés la conquête de deux de nos plus belles provinces, devait payer du prix de ses biens et de sa liberté des services aussi éminents.

Le travail agricole, menacé par les déprédations des gens de guerre, n'était pas mieux garanti que le commerce. L'étude des sciences, des lettres et des arts réfugiée dans les cloîtres semblait également difficile à « l'*homme de petit bien* » dont la plus grande préoccupation était de se faire modeste pour ne pas attirer les regards des puissants du jour.

On comprend donc l'embarras que l'écrivain Alain Chartier éprouvait à donner un conseil pratique dans le *Curial* à son « *compaignon* » pour diriger sa vie en l'appliquant au bien public. Mais nous devons regretter qu'il n'ait pas achevé son conseil, en entrevoyant, au moins à titre de souhait, le rôle des hommes libres et de bonne volonté qui, dans toutes les sociétés, même les plus troublées, peuvent, en dehors de toute direction particulière et officielle, consacrer leur labeur au service des intérêts généraux. Dans le poëme de l'*Espérance*, Alain Chartier avait pressenti le gouvernement de vérification et de contrôle opposé aux passions déréglées des partis qui déchiraient la France de son temps. En recommandant l'amour de la tranquillité et du repos domestique dans le *Curial*, Alain Chartier aurait du prévenir l'excès de cette tendance par un rappel à l'esprit de patriotisme, de dévouement et de sacrifices qu'il avait si noblement retracé dans ses autres écrits.

Cette omission passagère de l'écrivain sera, du reste, largement réparée, comme nous allons le voir, dans le *Quadrilogue invectif* et la *Ballade de Fougières*.

Le Quadrilogue invectif.

Alain Chartier commence cet écrit en rappelant des considérations de l'ordre le plus élevé.

— Les seigneuries tirent de Dieu leur naissance et leur perte. Celui qui peut tout accorde et retire la puissance, sa haute volonté préside au commencement et à la fin des royaumes (1).

Comme les enfants qui naissent et croissent, les nations ont leur développement et leur fin. Que sont devenues : Ninive, Babylone, Troyes, Thèbes, Lacédémone, Carthage, Rome ?

L'écrivain dit comment en l'an 1422, il a vu l'anglais triompher des faiblesses de la France, de ses discordes ; il conclut que le doigt de Dieu s'est étendu sur le peuple et pour rappeler la cause de tant de malheurs, il a composé cet écrit qu'il appelle *quadrilogue*, parce qu'il reproduit un colloque entre quatre personnages, *invectif* parce qu'il procède en forme de reproches.

La France mise en péril par ses ennemis, abandonnée de ses amis, apparaît à l'auteur vêtue d'habits de deuil. Il se la représente au milieu d'un pays désolé, ruiné, sous la forme d'une grande et noble dame, de belle tournure et maintien seigneurial ; tout en elle révèle son excellente origine. Dolente, éplorée, elle semble déchue du plus grand honneur. Ses blonds cheveux dont la brillante couleur rivalise avec l'éclat de l'or le plus fin pendent déroulés sur ses épaules, son front est ceint d'une couronne mal assujettie sur sa tête. Le long manteau dont son corps est revêtu paraît tissu de trois étoffes différentes. On y voit une ancienne broderie enrichie de pierres précieuses et parsemée de fleurs de lys, en une autre partie de ce vêtement sont fi-

---

(1) Ce début reporte la pensée vers l'exorde de l'oraison funèbre de la reine d'Angleterre. « Celui qui règne dans les cieux, et de qui relèvent tous les empires, à qui seul appartient la gloire, la majesté et l'indépendance, est aussi le seul qui se glorifie de faire la loi aux rois, et de leur donner, quand il lui plaît, de grandes et de terribles leçons. » (*Oraisons funèbres de Bossuet*).

gurées les bannières et gonfalons des roys et princes de la maison de France, souvenirs de leur belle renommée et de leurs grandes victoires. Au milieu du manteau se voient les figures des lettres et des sciences institutrices du genre humain, dans le bas, dans cette partie « *qui vers la terre pendait* » sont tracés les dessins entremêlés de plusieurs bêtes et plantes naissant de la dernière bordure comme d'une terre fertile et plantureuse.

Pour tisser ce merveilleux manteau tant d'années avaient été nécessaires que jamais sous le ciel pareil vêtement n'avait été vu. Mais, la fortune, jalouse d'un si bel ouvrage, le froissa de ses mains, et le déchira tellement que dans la partie supérieure les fleurs de lys étaient brisées ou souillées. La partie moyenne n'était pas non plus demeurée entière, les lettres étaient tellement dispersées et disjointes que les sentences par elles exprimées se trouvaient illisibles. Quant à la partie inférieure, on la voyait si fortement usée que l'empreinte, figurant la surface de la terre, apparaissait nue, jonchée d'arbres renversés, de plantes déracinées ; plus d'espérance de fruits ni de récoltes. Les anciens possesseurs de ce manteau n'auraient pu le reconnaître.

La grande dame, la France, ainsi vêtue se tient près des ruines d'un vieux château, jadis splendide demeure, aujourd'hui s'écroulant de toutes parts ; la France baignée de larmes tente de vains efforts pour soutenir ces murailles chancelantes.

Désespérée, elle appelle trois de ses enfants à son secours.

L'un debout, se tient droit armé de pied-en-cap, appuyé sur sa hache d'armes.

L'autre, revêtu d'une longue robe, est assis, écoute et songe.

Le troisième gisant à terre, couvert de haillons, apparaît plaintif et langoureux.

La France blâme leur oisive lâcheté. Elle leur reproche de la persécuter par ambition, avarice, amour de la volupté. Ils lui font plus de mal que tous ses ennemis conjurés contre elle.

Le quadrilogue s'engage.

La France. — Enfants fourvoyés du chemin de l'honneur, efféminés

de courage, perdus de mauvaises mœurs, combien vous êtes forlignés de la constance de vos pères !

Pour vivre dans les délices, vous préférez une existence sans honneur. Mes ennemis me détruisent par le feu et le glaive, mais vous causez ma perte par vos convoitises et mauvaises ambitions.

Qu'est devenue la belle loyauté du peuple français ? La chevalerie et la noblesse crient aux armes, mais elles courent à l'argent. Le clergé et les conseillers tenant double langage prêchent le bien et vivent avec les mauvais vivants. Le peuple veut être franc et bien gardé, mais il ne peut souffrir l'autorité de ses seigneurs. Cherchez, cherchez Français les raffinements, les exquises saveurs des viandes, les longs repas qui se prolongent à travers la nuit jusqu'au jour, cherchez l'exagération des parures sans distinction des conditions, cherchez les caresses et les délices de l'amour. Endormez-vous comme des pourceaux dans l'ordure du péché, bouchez-vous les oreilles pour ne plus entendre la voix des bons conseils.

Pourquoi tant d'oubli ; la justice de votre cause ne devrait-elle pas vous rendre le courage ?

Apprenez à connaître vos ennemis. Ce sont les Saxons venus au secours de la Grande-Bretagne, c'est la lignée de celui qui assassina son seigneur Richard, roi d'Angleterre, pour usurper son trône. Ce sont ceux que vos pères ont souvent combattu et qui convoitent l'anéantissement de votre race, il se sont alliés aux rebelles du royaume de France.

Mais ils sont assaillants, vous êtes défendeurs ; ils viennent usurper votre terre et votre pays ; ils veulent briser votre liberté, vous réduire en servage ; ils veulent votre mort, la nature vous oblige à défendre votre vie ; ils veulent massacrer vos femmes et vos enfants que la nature vous ordonne de nourrir doucement et de tendrement aimer (1) ; ils veulent détrôner votre roi et vous ranger sous leurs lois.

Quelle cause pourrait refroidir, diminuer vos courages ?

Vos ennemis ne sont pas de fer, ni plus immortels, ni plus invulnérables que vous ; leurs glaives, leurs armures sont semblables

(1) Ne croirait-on pas entendre les accents patriotiques de Rouget de Lisle.

aux vôtres, ils ne sont pas en si grand nombre que vous ne soyez autant et plus.

Leur supériorité, elle est dans leur hardiesse. Assez temporiser ; laisserez-vous déchoir le nom français à votre éternelle honte et malédiction ?

La France, les yeux ruisselants de larmes, après avoir ainsi parlé, contemple le maintien désolé de ses enfants.

Le Peuple gisant à terre prend le premier la parole et dit d'une voix mourante :

« Oh, ma mère, j'accepte tes reproches, je reconnais que tes plaintes ne sont pas sans raison, ni sans cause ; mais il m'est trop dur de subir à la fois et ma ruine et le reproche. Faut-il donc que j'endure la peine des fautes d'autrui, je suis comme l'âne accablé d'un fardeau écrasant. Hélas ! la justice est si méconnue que chacun se croit sur moi autant de droit que la force lui en donne. Le travail de mes mains nourrit les lâches et les oisifs, je soutiens leur vie à la sueur de mon corps ; mais ils tuent la mienne par leurs outrages et me réduisent à la mendicité ; ils vivent de moi, je meurs par eux.

Le travail a perdu tout espoir, les routes sont fermées au commerce, je n'ai plus d'autre ressource que de quitter mon état pour me réunir à ceux qui me dépouillent, il faut que je préfère le pillage à l'honneur de la guerre.

. . . .

. . . .

J'attends la mort, désespérant de la vie, ne sachant plus à qui recourir et je t'ouvre mon cœur, ô mère très-redoutable, m'excusant des maux dont je porte la peine, confiant à ta justice le soin de décider qui mérite le blâme.

Le peuple se tait ; la parole lui manquait, car il mourrait de faim.

Le Chevalier représentant la Noblesse répond par des paroles pleines de courroux ; il accuse le peuple d'avoir abusé de la richesse pendant la paix ; qu'il se rappelle ses blasphèmes et son amour de l'oisiveté et des voluptés ; l'histoire montre que le peuple a toujours

été puni pour ses fautes. Peuple léger, facile à tromper, tu ne sais conserver le bienfait de la paix et, quand vient la guerre, tu ne peux en supporter les charges. Aux jours de ta richesse tu blasphèmes, et, dès que tu sens les atteintes de la guerre que tu as provoquée tu te révoltes. Tu te plains de moi, tu cries vengeance à Dieu, mais tu reconnais mal tes fautes, tu fais grand bruit de tes misères sans te ressouvenir de tes erreurs passées qui sont la cause de ton infortune. Souviens-toi combien, pendant les douceurs de la paix, tu murmurais, tu avais sans cesse l'injure à la bouche ; n'as-tu pas méconnu l'abondance des biens dont tu as joui depuis trente ans dans ce royaume, avant le commencement de la guerre ?

N'étais-tu pas alors comblé de richesses, environné de délices, possédant toute franchise pour en user à ton plaisir. Reconnais au moins, que toi, ta femme et tes enfants mangiez votre pain en toute sécurité ; chaque maison vivait à l'abri du danger. De ce temps-là, n'as-tu pas souvenir ? Mais n'est-ce pas l'habitude, le peuple murmure quand il est heureux. C'est l'histoire de la société romaine ; les dissensions fomentées par Catilina, Sylla, Marius, ont succédé à des temps prospères.

Ainsi le fol peuple, ne désirant que mutations, recherche ce qui lui est contraire. Tu as soutenu les divisions des partis ; en as-tu assez et plus que tu n'en peux porter ?

Confesse maintenant ce que tu ne peux dénier, confesse ta faute, avoue les mauvais faits qui te forcent, aujourd'hui, à crier hélas ! cent fois par jour.

Toutes ces choses sont connues et notoires, je m'en rapporte à Dieu qui les voit.

Ne penses-tu pas que les nobles hommes n'aient pas en leur état souffert autant que toi ?

Que de mauvaises nuits, quelle disette de boire et de manger endurent souvent ceux qui se livrent au métier des armes. Chargés de fer, battus du vent, de la pluie, sans autre toît que le ciel, nous sommes encore exposés à perdre nos chevaux, nos armes, nos châteaux ; nous risquons notre vie, beaucoup sont tués. Combien pour servir ne vendent-ils pas leurs terres ? ceux qui se bornent à les engager à prix d'argent tombent dans la misère.

Un gras bourgeois, un riche chanoine passant leur existence à manger, à dormir, nous reprocheront de ne pas combattre, de ne pas chasser l'ennemi comme une colombe, comme si cela était aussi facile à faire que de deviser les coudes sur la table à côté d'un verre de vin. Et ceux qui jugent ainsi de la guerre, assis paisiblement à leur foyer, ne sacrifieraient pas un jour de leurs loisirs, non plus un denier de leur bourse, sans le regretter comme chose perdue. Ceux-là se plaignent qui sont mieux traités que nous.

Plût à Dieu que chacun eût toujours eu à cœur le bien public. Nul ne doit s'y épargner, travaillant de corps et de pensée. Nous avons engendré les divisions en voulant changer de gouvernement ; heureux celui qui pendant ces tempêtes s'est maintenu sans reproches. Quoiqu'il soit advenu, dans le passé, nous devons être assez enseignés pour nous redresser par de meilleurs avis.

L'histoire romaine nous fournit des exemples. Lorsque la fortune devenait contraire, la nécessité rendait le peuple vertueux ; il remplaçait les chevaliers disparus, on armait des gens de toutes conditions, même les esclaves, on leur apprenait le métier des armes.

Le trésor était-il dégarni, chacun donnait généreusement, les dames romaines offraient leurs joyaux. Végèce raconte comment elles tressèrent de leurs blonds cheveux des cables pour remplacer les cordages des machines de guerre. Cette parure naturelle qui depuis leur naissance ornait leur tête, cette parure qu'elles avaient soigneusement entretenue, elles la livrèrent sans regret aux rudes mains des ouvriers. Il ne suffit pas de dire : beaux amis le temps est merveilleux, nous ne savons comment l'état des choses présentes tournera. Qu'avons nous à faire : vendre ou garder, enfouir en terre nos richesses ou les faire transporter en d'autres pays ?

Que le peuple cesse de se plaindre de nous, qu'il cesse de nous laisser les peines sans rien supporter. Nous ne pouvons pas vivre du vent, nos revenus ne suffisent pas aux frais de la guerre ; si le prince ne reçoit rien de son peuple, il ne nous pourra payer, et, puisque l'adversité est commune à tout le royaume, il est juste que chacun en ait sa part. Si tout était pesé en une juste balance, si d'un côté on mettait les travaux et périls que nous endurons, les frais, dépens et dommages que nous subissons, et si, de l'autre côté, on plaçait les

maux que nous infligeons, nous n'aurions pas moindre part de douleur que le peuple qui crie contre nous.

Les pillages ne sont-ils pas causés par gens de bas état qui se mêlent aux hommes d'armes ?

Recordons en nos cœurs le fait de la malheureuse bataille d'Azincourt, rappelons-nous la nécessité de la prudence dans l'attaque. Nous devons savoir discerner entre la situation du prince heureux qui veut garder son succès et celui qui songe à se venger de la mauvaise fortune et arracher la victoire des mains de son vainqueur. Imitons la prudence de Fabius contre Annibal, il ne voulut rien donner au hasard, malgré les sollicitations du peuple, et fatiguant, peu à peu, son ennemi, il le repoussa d'Italie en Afrique, sans dommage pour la chevalerie romaine.

Plaise à Dieu qu'ainsi il nous en puisse advenir, et cela sera s'il ne tient qu'à nous.

Quelque mal que nous ayons souffert par la faute de nos divisions, Français ! nous devons voir clairement que les pertes de nos ennemis ont été et sont grandes ; si nous savons sagement l'attaquer, il nous sera aussi facile de le chasser, qu'il lui a été aisé de nous conquérir.

Alain Chartier par la bouche de Chevalerie traçait tout un programme de conduite à tenir vis-à-vis de l'Anglais.

Le chevalier termine en disant : Prends donc en grâce, mère, ce que ce peuple me contraint de répondre, car j'ai conscience de m'être acquitté de ma part.

Le Peuple répondit au Chevalier :

— Vous avez dilapidé les richesses du trésor royal, et, « comme la soif aux hydropiques en buvant leur croit, ainsi fut pour vous le trésor public, qui en avait en voulait avoir. »

Les murmures du peuple étaient donc justes. Pourquoi dire que ces murmures ont fomenté les divisions ? A qui doit revenir la responsabilité des affections et des propos du menu peuple ? Il croit ce qu'on

lui apprend par lettres, commune renommée, prédications, exhortations ; si les clercs le trompent, c'est à eux qu'il faut s'en prendre.

J'ose affirmer, dit le peuple en terminant, que les faits à la connaissance de tous me donnent plus de raisons de me défier de la chevalerie que le prince n'en peut avoir de se confier en elle. Faut-il des exemples? je citerai les lieux, les villes occupées par les chevaliers tant qu'ils ont pu vivre à l'aide des rapines qu'ils avaient commises ; mais lorsque la proie leur a manqué, ils ont abandonné les places aux Anglais, ils ont enlevé à leurs alliés ce qu'ils n'auraient osé prendre aux ennemis.

Dire que tant de maux viennent du peuple, c'est se tromper sur les responsabilités. Si les fautes de la chevalerie la rendent indigne de bien faire, qu'elle accepte la confusion de sa situation présente et que par de meilleurs conseils, elle apporte à son état un prompt remède.

La Chevalerie, après un instant de silence dit :

A tes paroles, Peuple, je reconnais bien la nature de ton courage. Quand tu peux, quand tu oses, tu blâmes rigoureusement ; et lorsque la peur t'enlève toute hardiesse, ton langage devient amer, pour attaquer meilleur que toi.

Tu nous reproches notre vanité, notre luxe, tu te plains de la dilapidation des finances, comme si les dépenses n'étaient pas supportées par la bourse des nobles dont les trésors restent dans tes coffres. Pour parler du temps que tu blâmes, ne t'es-tu pas livré à des excès plus grands que les nôtres? N'a-t-on pas vu des valets, simples tailleurs, des femmes de bas étage porter de riches vêtements qui ne convenaient qu'aux hommes de Cour, à de vaillants chevaliers, à de nobles dames?

Quand tu parles de dilapidations des finances, je n'ai rien à répondre ; n'en ayant eu aucun profit, je ne dois supporter aucun reproche. Tu ne peux te plaindre avec quelque raison, peuple, car tu ne sais borner tes désirs et tu veux toujours le contraire de ton devoir. Tu retiens le souvenir du mal, tu oublies le bien.

Tu parles des places abandonnées, tu ne cites pas celles qui ont été vaillamment défendues. Le sort habituel des choses de la guerre mêle le succès à la défaite.

Longue fut ainsi la dispute de ces deux adversaires s'escrimant en paroles haineuses et mordantes. Le troisième personnage se tenait de côté, en silence. Mais voyant les paroles devenir de plus en plus vives et la colère prête à se traduire par des voies de fait, il intervint comme amiable compositeur.

Clergie (1). — Assez de divisions, ne les aggravez pas encore par vos disputes. Voulons-nous donc ressembler aux insensés, qui voyant leur maison en feu se querellent entre eux pour savoir qui causa l'incendie, qui doit l'éteindre ? Je ne vois pas comment nos discordes, ouvertes ou cachées, nous tireraient du mauvais pas dans lequel nous sommes tombés.

Il faut donner à plein collier et accepter le frein. De même que le cheval sous le fouet, le bœuf sous l'aiguillon sortent leur fardeau des fondrières, ainsi le fléau de la divine justice, qui nous frappe par l'adversité, doit nous stimuler à prendre courage pour nous mettre hors de nos infortunes. Si nous méconnaissons Dieu, comment saurons-nous ce qu'il peut pour nous et ce que nous valons ?

Mais, je n'en veux pas dire davantage, je reviens aux difficultés présentes.

Ne voit-on pas que les membres affaiblis par une longue maladie reprennent leur vigueur grâce à de certains remèdes merveilleux et souvent répétés ? De même, nous ne pouvons sortir de nos malheurs sans souffrir de nombreux assauts et de mortels périls.

Dans de pareils désastres, toutes choses ne peuvent être faites au contentement de chacun. Celui qui voudrait, en un pareil temps, trouver la tranquillité du cœur ou le repos de la conscience, ressemblerait à celui qui chercherait la raison au milieu des fous.

Clergie, conclut en disant qu'un prince conduisant une guerre doit rechercher principalement trois avantages : *Savoir*, *fortune*, *obéissance*.

Par le *savoir*, il connaîtra la conduite que l'ennemi tient et celle qu'il doit suivre lui-même. La *fortune* lui donnera les moyens de vaincre ses ennemis et de soutenir ses alliés ; l'*obéissance* lui permettra de pro-

(1) Désignait l'ensemble des hommes lettrés au moyen-âge.

fiter, en temps utile, de ses avantages et d'éviter des défaites. Le peuple français possède-t-il ces qualités? Il ne doit pas désespérer et se livrer aux réflexions suivantes :

Le prince qui conduit une guerre doit écouter, observer, réprimer.

La prudence lui vient avec les années, les grandes expériences donnent la sureté du jugement.

Ce qui a été accompli dans ces derniers temps de troubles permet, sans vanterie ni arrongance, de montrer ce qu'on peut espérer. Nous avons vu notre jeune prince chassé par la sédition de la maison royale dont il est le seul fils et héritier, combattu par ses ennemis, assailli par des séditions armées, accablé des récriminations de ses sujets, douteusement obéi du surplus de son peuple, délaissé de ses alliés principaux, dépourvu de trésor, enserré dans des lignes de forteresses en rébellion contre lui. Et cependant qui veut bien comparer ce triste état des choses au début du règne, doit reconnaître que ce n'est pas sans beaucoup d'efforts et de courage que, de si bas, la fortune a été relevée au point où nous la voyons aujourd'hui. Dieu en est témoin, les plus simples ont pu en juger et les plus rudes clairement le connaître. Il n'y a pas encore trois ans, je voyais des hommes de tous états refuser secours à leur seigneur considérant tout perdu et croyant le malade condamné à mort. Depuis, les cœurs se sont relevés, la confiance est revenue.

La fermeté et la persistante vertu se retrouvent dans les extrêmes périls, lorsque la volonté demeure au sein des incertitudes, que la constance domine les terribles et merveilleuses aventures. La chose publique ne doit pas être abandonnée, lorsqu'elle réclame secours.

Clergie cite à l'appui de ses paroles, de nombreux exemples historiques, montrant comment la constance a remis en état des affaires désespérées.

— Par ces exemples empruntés à l'Histoire Sainte, à l'Histoire Romaine, Alain Chartier prouve, comme il l'avait déjà montré, dans plusieurs passage du poème de l'*Espérance,* qu'il comprenait toute l'étendue des enseignements historiques.

Clergie continue en disant : Mais à peine le mal est-il passé que les

cœurs légers retournent à leurs erreurs, comme le chien à son vomissement.

Quelle est la vérité des reproches adressés par le peuple à la noblesse ?

Un grand mal, dont je ne puis me taire, vient de ce que certains chefs de guerre gardent la solde de leurs gens d'armes et les font vivre sur le pauvre peuple. En cela, les chevaliers ressemblent à de grands larrons qui nourrissent une nichée de petits larrons (*larronneaux*). Pour tout dire sur ce point : un noble sujet ne doit pas pour le profit de la guerre, en délaisser l'honneur.

Ceux qui ne sont pas soutenus par la vertu et animés du désir de servir le bien public ne feront rien pour le triomphe de leur pays.

La préoccupation du profit et du gain engendre les affections légères, la convoitise fait naître l'esprit d'aventure. Mais le bon vouloir des hommes vertueux et leurs sentiments de fidélité excitent leur cœur à braver la mort pour le salut public.

Après avoir cité l'exemple de Codrus, de Curtius, de Samson, Clergie rappelle que l'obéissance doit être observée par les chevaliers et les sujets envers le prince. Veut-on un exemple de discipline sévère ? qu'on se rappelle Manlius Torquatus faisant trancher la tête à son propre fils qui, combattant malgré le commandement de son père, avait cependant obtenu la victoire. Le consul Cocta fit battre de verges Aurélius et le réduisit au rang de simple fantassin pour le punir d'avoir laissé surprendre le poste qu'il devait garder.

Aujourd'hui, chacun veut commander, être maître de compagnie, on trouve plus de chefs que de soldats ! Jadis nul n'était écuyer qu'après avoir accompli des actes de vaillance, nul ne devenait homme d'armes qu'il n'eût fait un prisonnier de sa main. De nos jours, on dirait qu'il suffit de ceindre l'épée et de mettre un haubert pour devenir capitaine. Cependant les bons exemples ne manquent pas. Nous voyons notre prince qui, depuis quatre ans, n'a cessé de voyager sans trève ni repos, afin de déterminer les étrangers à passer les mers pour venir à notre secours, ils se passionnent pour nos malheurs et notre peine ; tandis que chez nous, les plus intéressés écoutent et voient venir les évènements, au besoin ils se laisseraient chasser de leurs maisons. Ce

manque de cœur, cause les maux dont le peuple se plaint ; il y a pis que cette négligence, beaucoup mêlent tant d'arrogance à leur petit pouvoir, qu'incapables de rien conduire par eux-mêmes, ils ne veulent pas se soumettre à porter les armes sous un chef. Ils considèrent comme un deshonneur d'obéir à ceux qui cependant les conduiraient à la renommée et à l'honneur.

O folle arrogance ! manque de vertu ! très-périlleuse erreur ! Par de telles fautes les puissances sont détruites. N'avons-nous pas entendu dire : « Je ne servirai pour rien au monde sous le panon de tel ; car jamais mon père ne servit sous le sien. »

C'est parler sans réfléchir, car les descendances ne font pas les chefs d'armées ; mais le commandement doit appartenir à ceux qui ont reçu de Dieu : l'intelligence et le courage et du prince l'autorité.

Ce n'est pas à l'homme que l'obéissance est due ; mais au rang que lui donne son commandement.

Jamais on ne vit une plus faible discipline que dans la chevalerie de notre temps. Elle désobéit aux ordres donnés, vient quand il lui plaît, abandonne les places qui lui sont confiées, disperse les compagnies déjà formées et fait bande à part.

Le Chevalier demande à répondre un seul mot.

On reproche à la chevalerie ses manquements à la discipline ; mais comment les chevaliers peuvent-ils bien agir si les puissants, les seigneurs ne donnent le bon exemple. Ce sont les commandements de Charlemagne qui sont devenus le principe de la grande renommée d'Ogier, de Roland, d'Olivier. La sagesse du roi Charles V a dirigé la vaillance du bon Bertrand Duguesclin. Sachons que de la clémence et de l'humanité du prince naît pour lui la considération, la considération engendre la confiance, la confiance inspire la hardiesse qui conduit aux entreprises et les suit avec constance.

De la conduite contraire naissent : le soupçon, l'idée de vengeance, les rancunes, les murmures, les divisions.

Je ne veux pas pousser plus avant ce débat, je m'en rapporte à ceux qui dirigent les affaires publiques.

La crainte de déplaire aux personnes ne doit pas empêcher de dire, ce qui est profitable à la communauté et celui-là qui conseille les

puissances, selon le désir qu'elles éprouvent et non suivant la raison, ne fait pas acte de conseiller ; mais de flatteur.

Après ces répliques et bien que chacun s'efforçat encore de parler, la FRANCE imposant silence à ses trois enfants, conclut en disant :

LA FRANCE. — Je ne veux écouter plus longtemps vos excuses et défenses, le remède à mes infortunes n'est pas dans vos disputes. L'amour du bien public seul peut éteindre vos discordes, vous obtiendrez ce résultat si vous voulez vous unir dans une pensée de salut commun. Si vous savez vous conformer à votre condition particulière, et garder patience les uns envers les autres, vous retrouverez la félicité que vous cherchez par tant de voies diverses.

Et puisque Dieu vous a créés plus parfaits que les autres êtres animés, ne soyez pas inférieurs aux plus petits êtres (*bestelettes*) ; ne soyez pas moins intelligents des moyens de votre salut. Serez-vous inférieurs aux mouches à miel? Elles observent dans leur essaim l'ordre pour défendre leur ruche, elles maintiennent, contre l'attaque des autres mouches, le gouvernement de leur roi. Toutefois, pour que le temps passé en vos discours ne soit pas perdu, j'ordonne que vos raisons soient consignées par écrit, afin que chacun y reconnaisse sa faute par celle d'autrui, que ceux qui liront ces pages effaçant l'erreur de leur esprit, cette dispute devienne utile.

Alain CHARTIER termine le *Quadrilogue invectif* en ces termes :

La FRANCE m'appela ; car j'étais assez près et avais écouté. — Toi qui as entendu cette dispute, en forme de *quadrilogue invectif*, écris ces choses, afin qu'elles demeurent en mémoire et produisent leurs fruits. Et puisque Dieu ne t'a donné ni la force de porter les armes, ni l'habitude de leur maniement, sers la chose publique comme tu peux la servir. La plume des historiens, les discours des orateurs ont élevé la gloire des Romains autant que la lance des guerriers.

Les personnages s'étant effacés de mes regards, je m'éveillai et je me mis en devoir d'obéir aux ordres de la noble dame.

Je rédigeai le présent écrit. Je prie chaque lecteur de l'interpréter

favorablement et de reconnaître plutôt le sentiment qui l'a inspiré que le mérite même de l'ouvrage.

J'affirme loyalement que l'intention de cette œuvre a été inspirée plus par la considération de la nécessité publique que par orgueil et plus pour exhorter que pour blâmer.

Dans le *Quadrilogue invectif*, on retrouve, comme dans le traité de l'*Espérance*, les qualités maîtresses qui distinguent Alain Chartier : l'amour de la France, le sentiment très-droit des conditions qui doivent assurer le relèvement de sa fortune. Avec une sagacité qui honore sa droiture et son bon sens le grand écrivain signale les causes des malheurs de son pays. L'amour du luxe, des satisfactions personnelles la préoccupation pour la noblesse et le peuple de faire sa propre affaire avant de songer au bien public. Alain Chartier n'est ni Armagnac ni Bourguignon, il est avant tout et par dessus tout Français. Plus d'un passage de son *Quadrilogue* peut s'appliquer à la lettre aux luttes de nos partis. Quelle belle et véritable leçon ne donne-t-il pas par la bouche de Clergie sur l'autorité du commandement qui doit appartenir au plus digne.

Devant cette autorité l'esprit de subordination conseille d'incliner les volontés particulières, de là naîtront l'unité, l'ensemble, le bon accord, gages assurés du succès..

Familiarisé avec les grands exemples Alain Chartier relève dans la belle période de l'histoire romaine les traits de courage, de vertu, d'abnégation qui peuvent inspirer à ses contemporains de généreuses résolutions. Rappelant des souvenir d'un temps qui pour lui était l'histoire moderne et contemporaine, il invoque la mémoire des grands capitaines du temps de Charlemagne et la gloire vénérée du bon Bertrand Duguesclin.

Mais ce n'est pas assez pour Alain Chartier d'avoir pleuré la défaite d'Azincourt, relevé les courages par le poëme de l'*Espérance*, signalé les fautes commises dans le *Quadrilogue*, il entreprend une œuvre d'enseignement moral destiné à la noblesse et qu'il lui dédie sous le titre du : *Bréviaire des Nobles*.

Le Bréviaire des Nobles.

Dans le poëme de l'*Espérance* nous avons signalé ce passage remarquable par lequel la Foi regrette l'insuffisance de l'éducation donnée aux gentilshommes :

— « Fol langage court, aujourd'hui, que noble homme ne doit savoir les lettres... Las qui pourrait dire plus grande folie, ni plus périlleuse erreur publier. Certes à bon droit, peut être appelé bêste qui se glorifie de ressembler aux bestes par leur ignorance. »

Alain Chartier pour remédier autant qu'il était en lui à cette « *périlleuse erreur* » composa le Bréviaire des Nobles.

Ce poëme contient 450 vers environ, selon la méthode de composition adoptée par l'auteur :

La Foi, la Loyauté, l'Honneur, la Droiture, la Vaillance, l'Amour du devoir prennent tour à tour la parole.

Le noble chevalier doit aimer son roi, sa terre, ses amis, les secourir au besoin. Il doit mener bonne vie. La noblesse s'éteint dès que la conduite devient honteuse, elle se perd dans le cœur lâche qui « *en rien ne travaille.* »

Que vault homme qui muse et se pourmaine,
Et veult avoir mol lict et pance pleine,
Et demourer au repos à couvert,
. . . .
. . . .
. . . .

Le noble chevalier ne doit faire ni dire rien qui puisse le rendre méprisable. Il doit maudire l'avarice, se concilier des amis par sa générosité.

Mais largesse trouve amis en tous temps,
C'est l'enseigne des vertus en ce monde.
. . . .
. . . .
Jamais bienfait ne se perd en nul temps
. . . .
. . . .

La Sobriété n'est pas moins nécessaire au chevalier, elle est : « *la gardienne de son corps, la concierge de sa vie.*

Le glouton abrége son existence, rend sa mort prochaine.

Quant à la Persévérance le poëte la nomme :

> Excellente et haute vertu divine,
> Qui tout parfait, accomplit et termine.
> . . . .
> . . . .

Celui qui, ferme en ses projets observe les lois de la persévérance, réalise ses desseins, suit le chemin du devoir et de l'honneur.

> . . . .
> — Sans fourvoyer, le droit sentier chemine,
> . . . .

Le Bréviaire des Nobles était mis dans les mains des pages pour servir à leur éducation.

Le poète Martin Franc (1) le vantait en ces termes :

> — Lisez souvent au bréviaire
> Du doux poëte Alain Chartier.

Les sentiments patriotiques de notre écrivain se traduisirent encore dans deux autres écrits : *De detestatione belli gallici et suasione pacis* et dans le *Lai de Paix* (2) ; son dernier accent s'exhala dans la *Ballade de Fougières* (de Fougères).

La Ballade de Fougières.

(*Que les Anglois, anciens ennemis de la France, prindrent pendant et durant les tresves comme pariures.*)

La trêve signée à Tours, pour deux ans, entre la France et l'Angleterre venait d'être rompue brusquement par les Anglais (1448). Le

(1) De Guasco dissertations littéraires et l'abbé Goujet : Bibliothèque française.

(2) Voyez aux notes justificatives.

pillage de Fougères, en Bretagne, devint le signal de la reprise des hostilités.

Charles VII, secondé par son argentier, Jacques Cœur, qui lui prêta 200,000 écus (1) attaqua les Anglais, en Normandie, s'empara de Rouen et chassa définitivement l'ennemi de cette province.

L'indignation d'Alain Chartier excitée par le massacre de Fougères, lui dicta ce chant patriotique qui reçut le nom de *Ballade de Fougières*.

Elle se compose de vingt-un couplets, se terminant par un refrain qui prédit aux Anglais leur défaite après leur avoir énergiquement reproché leur déloyauté.

A Dieu et aux gens détestable
Est menterie et trahison,
. . . .
. . . .
Il n'est chance qui ne retourne
Traistres doivent être trahis.
. . . .
. . . .
Si vous conseille de bonne heure,
De Normandie départir,
Et sans plus y faire demeure
De vos meffais vous repentir,
Car j'ose dire sans mentir,
Que Dieu hait toute iniquité,
A la parfin vainc vérité.
De Cartage en ayez mémoire,
Et de Troys la punition,
Que leur oultrage et vaine gloire
Fit tourner à destruction.
De France en paix la nation
Laissez, sans plus vous y bouter,
La fin de la guerre est à doubter.

Deux ans plus tard, en 1450, le connétable de Richemont battait les

(1) C'est le chiffre donné par les chroniqueurs; seul Thomas Basin ne parle que de 100,000 écus. Voyez M. Clément: Jacques Cœur et Charles VII p. 175, en note.

Anglais à Formigny, les culbutait dans les marais des Weys et les refoulait sur Cherbourg.

Alain Chartier n'eut pas le bonheur de saluer cette victoire et d'assister à la délivrance de sa ville natale, Bayeux, berceau de sa famille. Il mourut dans la ville d'Avignon en 1449.

Cette date indiquée par le Dictionnaire géographique d'Expilly, est constatée par l'inscription relevée sur le tombeau d'Alain Chartier et que nous reproduirons ci-après aux notes biographiques et bibliographiques.

Nous avons ainsi résumé le plus brièvement et aussi le plus exactement possible, les écrits patriotiques d'Alain Chartier. Nous préoccupant d'épargner au lecteur les digressions trop longues qui lui auraient paru fastidieuses ; mais nous avons noté avec soin les accents vigoureux, noblement inspirés qui honorent l'écrivain.

Après avoir parcouru ces pages, on trouvera, nous le croyons, justifié le jugement de Pasquier sur : *la bonne raison des paroles, des mots exquis, la gravité des sentences* de l'orateur qu'il comparait à Senèque.

La France du XIXe siècle peut encore faire son profit des vérités qu'Alain Chartier rappelait à ses contemporains.

Autres Écrits politiques d'Alain Chartier. — Notes Bibliographiques et Biographiques.

Nous venons d'analyser les écrits d'Alain Chartier offrant un caractère général et public, rédigés en français, s'adressant à tous. D'autres épitres ou discours destinés à la partie lettrée de la nation, à des princes étrangers, sont conçus en latin.

Citons, pour donner une idée complète de l'œuvre du « *poëte-orateur* », sa lettre à l'Université de Paris, la suppliant de conserver dans son cœur l'amour de la France, le culte de la Patrie. — Sa requête adressée au Roi, lui demandant de maintenir les libertés de l'Eglise gallicane. L'épître sur l'horreur de la guerre de France et le conseil de la Paix. Se ressouvenant de l'exorde de la première catilinaire, Alain Chartier s'écrie dans cette lettre : « Jusques à quand,

invincibles princes français, et vous peuples écrasés par de longs désastres ; jusques à quand prolongerez-vous les guerres civiles ? »

Convaincu que la Paix résultera d'une réforme morale, l'écrivain veut qu'elle ait pour base : l'amour du bien public. De pareils sentiments sont exprimés avec non moins d'éloquence dans le dialogue échangé avec un ami ingrat : « Qui donc, lui dit-il, s'il n'a pas un cœur de fer ou s'il n'a pas sucé le lait d'une bête sauvage, pourrait ne pas être ému des malheurs publics ? »

Alain Chartier se montre sans cesse animé de la pensée de la France. Le Lay de Paix adressé au duc de Bourgogne, répond aux mêmes inspirations.

Terminons cette trop courte notice complémentaire en signalant la lettre d'Alain Chartier sur Jeanne d'Arc.

L'écrivain raconte les faits extraordinaires accomplis par la Pucelle d'Orléans jusqu'au sacre de Reims. Cette pièce imprimée par Lami dans les *Deliciœ Eruditorum* (t. IV, p. 38), d'après un manuscrit de la bibliothèque Ricardi à Florence a été reproduite par M. Quicherat dans son ouvrage intitulé : *les Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc.*

Etait-elle adressée à l'un des princes de la maison de Savoie ou, suivant d'autres auteurs, à l'empereur Sigismond? C'est encore une des questions douteuses laissées en suspens par le manque de renseignements précis sur les particularités de la vie d'Alain Chartier. Quoi qu'il en soit, cette lettre absout l'écrivain du reproche d'avoir gardé le silence sur l'héroïque vierge de Vaucouleurs.

Si des critiques ont pu s'étonner de ne trouver aucune allusion à la mission de la Pucelle d'Orléans dans le poëme de l'Espérance, on peut leur répondre qu'Alain Chartier dans ses écrits publics : Le *Livre des quatre Dames*, l'*Espérance*, le *Quadrilogue*, le *Bréviaire des Nobles*, la *Ballade de Fougères*, ne parle d'aucun de ses contemporains. Les temps qu'il cite dans le *Quadrilogue invectif*, pour y trouver des exemples d'honneur, remontent à Charlemagne, et au sage roi Charles V dirigeant « *la vaillance du bon Duguesclin* ».

Documents Bibliographiques.

La date des diverses productions d'Alain Chartier : poëmes, discours, lettres, n'est pas, au point de vue de l'ordre chronologique, rigoureusement établie. Nous avons suivi dans la lecture soumise à la *Société des Études historiques* l'indication que la logique des évènements politiques, avec lesquels ces écrits coincidaient, imposait pour ainsi dire à l'écrivain. Le *Poëme des quatre Dames,* peu de temps après le désastre d'Azincourt arrivé en 1415, le *Traité de l'Espérance,* dès les premières années du règne de Charles VII (1425 à 1428), le *Quadrilogue invectif*, postérieur évidemment à 1422, puisqu'il fait allusion aux discordes qui précédèrent cette date. Enfin, la *Ballade de Fougères,* contemporaine de la prise même de cette ville. Des auteurs discutent sur la date relative du *Quadrilogue* et du *Traité de l'Espérance,* ils veulent que ce livre n'ait été composé qu'en 1438, c'est-à-dire sept ans après l'accomplissement de la mission de Jeanne d'Arc. Ils reconnaissent cependant que ce passage du dialogue : « *Et les maleurtez de ta nation ne font que commencer* », expressions qui, disent-ils, s'accordent assez avec la date de 1418, contrarie leur opinion. Mais, ajoutent-ils, une objection est encore tirée des expressions qui se trouvent, au commencement du *Traité de l'Espérance* :

Au dixième an de mon dolent exil,
Après maint deuil et maint mortel péril.

Or, dit-on, il est à supposer qu'Alain Chartier a été avec beaucoup d'autres, victimes des intrigues de l'odieux La Trémouille en 1428 ; c'est donc en 1438, dix ans après, qu'il a composé le *Traité de l'Espérance.* Mais ce dolent exil, traversé de deuil et de périls n'est-il pas plutôt celui que la famille Chartier, dévouée à la cause du roi de France, dut subir en s'éloignant de la Normandie pendant les troubles qui désolèrent le commencement du xve siècle. Ne serait-ce pas à la la suite de cet exil que les frères Chartier, Guillaume et Alain vinrent à Paris ?

M. Vallet de Viriville, d'accord avec cette hypothèse, admet la

date de 1428. — Les éditions des écrits d'Alain Chartier ne peuvent servir à éclairer ces doutes, toutes ne sont pas complètes et n'observent pas le même ordre dans la distribution des matières.

On possède un assez grand nombre de manuscrits de ses œuvres. La bibliothèque nationale de Paris conserve, notamment, un magnifique volume in-folio vélin, deux colonnes, avec miniatures, vignettes et initiales, n° 6796, ancien n° 255, du fonds Colbert. En 1477, sept ans après la première installation d'une imprimerie à Paris, par Ulrich Géring dans les bâtiments de la Sorbonne, le Quadrilogue invectif fut imprimé en un volume in-folio, caractères gothiques. Ensuite vient le Bréviaire des Nobles édité par Robin-Foucquet, en 1484, in-4°. Trois autres éditions du même poëme parurent vers le même temps, l'une d'elles portant la marque de Pierre Mareschal et de Barnabé Chaussart, de Lyon, fut imprimée vers 1494.

La première édition complète en deux tomes, un volume in-folio, goth. en deux colonnes, fut donnée par Pierre Le Caron, en 1489, Paris. Elle contient : *Les faits maistre Alain Chartier*, *notaire et secrétaire du roi Charles VI.*

En 1514, Michel Lenoir, Paris, publia en un petit in-4° goth, à deux colonnes, une édition intitulée : *S'ensuyvent les faits maistre Alain Chartier contenant en soy douze livres.* Le même libraire donna deux autres éditions sans date et une quatrième, en 1526, petit in-4°, goth. L'enseigne du libraire est ainsi indiquée : « *On les vend à Paris en la grant salle du Palais au premier pillier en la boutique de Galliot du pre libraire jure en l'Universite. — mil cinq cens vingt et six.* « *avec privilege.* » Trois ans après, Galliot du Pré publia en un petit in-8° : « *Les œuvres feu maistre Alain Chartier.* » 1528 on imprime à tort, sous le nom d'Alain Chartier, la Chronique de Charles VII, qui est de Gilles Le Bouvier.

L'historiographe Jean Bouchet, qui vécut de 1476 à 1565, parla d'Alain Chartier et raconta l'anecdote du baiser donné par la reine Marguerite. C'est bien certainement à Jean Bouchet que Pasquier emprunta le récit que nous avons placé au commencement de cette lecture ; car on reconnaît dans la narration le même tour d'esprit et souvent les mêmes expressions. En 1584, on retrouve dans la biblio-

thèque française publiée par La Croix du Maine, le nom d'Alain Chartier avec un catalogue de ses œuvres et, vers la fin du XVIe siècle, Pasquier, dans ses recherches sur la France, consacra comme nous l'avons déjà dit, le chapitre XVIIIe à celui qu'il nommait le Senèque moderne.

Cependant, le mouvement littéraire de la Renaissance et les passions soulevées par les guerres de Religion avaient tourné l'activité de la force nouvelle mise au service de l'esprit humain par la découverte de l'imprimerie, vers des préoccupations bien autres que la réimpression des œuvres d'Alain Chartier. Près d'un siècle s'était écoulé depuis la dernière édition de Galliot du Pré, lorsqu'en 1617, le savant André Duchesne, désireux de rattacher la descendance de l'illustre maison des Molé à la famille des Chartier, dédia : *Les œuvres de maistre Alain Chartier toutes nouvellement revues et réunies en un volume in-4° à Monseigneur Messire Mathieu Molé, conseiller du Roy en ses conseils d'Estat et privé et son procureur général.* »

Dans l'épitre placée en tête de ce volume, l'éditeur s'efforce d'établir que le magistrat dont il sollicite le patronage est l'arrière petit-fils par sa mère, d'Alain Chartier. « Vous ne refuserez pas, écrit Duchesne, d'appuyer sur la ferme base de votre nom, les écrits de ce Senèque de la France qui sont le plus vif et naturel tableau de son âme, voire le modèle d'un bon et fidèle Français, tenu de son temps pour le plus bel esprit de la Cour et qui a acquis le glorieux surnom de père de l'éloquence française. »

Duchesne, en suite de cette dédicace, indique la généalogie des Molé du côté des Chartier, de la manière suivante :

Simon CHARTIER,	avocat en la Cour du Parlement, vécut sous Louis XI et eut pour . . . . .
fils, Mathieu CHARTIER,	honoré par François Ier de la charge de premier Président au Parlement de Bordeaux. Il eut pour. . . . . . .
fils, Mathieu CHARTIER,	deuxième du nom, conseiller au Parlement, un des membres chargés de réviser la nouvelle coutume de Paris. Ce magistrat eut une seule . . . .

fille, dame Marie Chartier, à laquelle il donna pour mari en secondes noces, ...

Messire Edouard Molé, conseiller et depuis Président au Parlement, mariage dont naquit . . . . .

Mathieu Molé.

Cette généalogie fut contestée dès les premiers temps, Godefroy, historiographe de France qui vécut de 1615 à 1668, soutint que les avocats et les conseillers au Parlement de Paris du nom de Chartier, appartenaient à une famille d'Orléans. L'examen de cette question nous entraînerait, quant à présent, en dehors de la démonstration que nous poursuivons et qui se résume ainsi : l'étude des œuvres d'Alain Chartier, tourne à son grand honneur, elles ont été presque constamment respectées par la suite des temps.

L'édition d'André Duchesne, en 1617, devint le point de départ de toutes les notices biographiques, articles de dictionnaires, d'encyclopédies, etc., qui parurent jusqu'à la fin du dix-huitième siècle et au commencement du dix-neuvième. M. de Beaucourt, dans une liste qui ne contient pas moins de quatre grandes pages in-4° de son travail, fruit de longues et patientes recherches sur les frères Chartier (1), donne la suite chronologique de toutes ces notices biographiques. Elles n'offrent pas beaucoup plus de renseignements que la préface d'André Duchesne. On doit supposer que M. Villemain lorsqu'il prépara ses belles leçons de littérature n'avait pas eu la patience de lire le volume in-4°, dédié au Président Mathieu Molé et qu'il s'était rebuté aux longueurs des premiers poëmes, car dans son cours de 1829-1830, il qualifiait assez lestement Alain Chartier de *pédantesque,* le jugeant comme un *lourd théologien.* Hâtons-nous de dire, pour rendre hommage à l'équité de l'éminent historien littéraire, qu'il s'empressa de reconnaître son erreur et de la rectifier dans ses leçons parues en 1855. Mais le mérite de cette justice rétrospective revient à M. Géruzez, alors suppléant de M. Villemain dans le cours d'éloquence française (1835-1836) ; M. Géruzez découvrit dans le *Quadrilogue invectif,* l'âme et l'éloquence d'Alain Chartier.

(1) Voir ci-après, l'analyse de cette étude, p. 296.

M. Henri Martin, à son tour, recherchant les causes du salut de la Monarchie dans le mouvement patriotique qui se produisit dès les premières années du xve siècle ; M. Quicherat, dans sa belle étude : Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc, rétablirent Alain Chartier à sa véritable place historique.

Ceux de nos lecteurs qui n'auraient pas à leur disposition immédiate l'histoire de la littérature française depuis ses origines jusqu'à la révolution, par M. Eugène Géruzez, aimeront à connaître ce passage de son jugement sur Alain Chartier. (1)

« Arrivons au dernier de ceux que nous avons mis à part comme interprètes de la conscience humaine dans cette époque de violence et de corruption, à cet Alain Chartier, plus connu aujourd'hui par le chaste baiser que Marguerite d'Écosse déposa sur ses lèvres et par la laideur de son visage, que par les mots dorés qui lui attirèrent cet hommage d'une jeune et belle princesse et qui lui firent donner le surnom de Père de l'éloquence. Recueillons, au moins, quelques-unes de ces nobles paroles dignes d'échapper à l'oubli. Alain Chartier, d'abord attaché comme secrétaire à Charles VI, suivit la fortune de son fils et, pendant que celui-ci faisait tout ce qu'il pouvait pour perdre gaiement son royaume, son loyal conseiller gourmandait les vices de la Cour, rappelait les prélats au respect de leurs devoirs, et douloureusement préoccupé des périls de son roi et des malheurs de la France, il cherchait les moyens de conjurer les nouveaux désastres qu'il redoutait. La poésie qu'il cultivait en même temps, et non sans succès, faisait parfois diversion à ses graves pensées. Mais ce n'est pas comme poëte qu'il a droit à notre attention ; s'est surtout comme moraliste et comme écrivain politique. »

A M. Géruzez, appartient donc incontestablement le mérite d'avoir, dans les temps modernes, replacé le « *poëte-orateur* » sur le piédestal que lui avaient élevé ses contemporains. Le premier il nous a rendu la note juste sur cet écrivain du xve siècle. Alain Chartier est, en effet, un loyal conseiller de son Roi, un grand cœur aimant son pays, un

(1) Histoire de la Littérature française, tome I, p. 230, édition de 1872. — (Didier) reproduisant en les complétant les appréciations des leçons de 1835 et 1836.

large esprit supérieur aux querelles de parti. Cependant la vérité historique, comme la justice, marche si lentement que depuis le haut témoignage porté par M. Géruzez les appréciations incomplètes sur Alain Chartier continuèrent leur cours. Ainsi, dans le dictionnaire de Bouillet, rédigé cependant par des hommes qui étaient à la source des meilleures informations littéraires, nous rencontrons encore, édition de 1855, cette phrase qui constitue le seul jugement du biographe sur Alain Chartier : « *On trouve dans ses écrits une aimable naïveté* » ! Appliqué au *Quadrilogue invectif*, au poëme de l'*Espérance*, au *Bréviaire des Nobles*, à la *Ballade des Fougères*, ce jugement est bien superficiel et inexact, il ne convient qu'aux poësies d'Alain Chartier, son plus mince titre au respect de l'histoire.

Nul n'est prophète dans son pays ; mais le pays réclame ses enfants lorsqu'ils sont devenus prophètes. La Normandie qui s'était peu préoccupée, jusqu'alors, d'Alain Chartier malgré le vers de Clément Marot, un autre Normand d'origine :

« En maistre Alain, Normendie prend gloire.

La Normandie, disons-nous, voulut à son tour, élever un monument à cet écrivain national.

En 1842, le Dimanche 30 Octobre, la Société académique de Bayeux fit placer sur une maison de cette ville, située rue du Goulet (aujourd'hui rue Alain Chartier), une table de marbre noir portant cette inscription tracée en lettres d'or :

« Ici naquirent, dans le XIVe siècle,
ALAIN CHARTIER,
— Poëte, Orateur, Historien, —
et ses deux frères,
JEAN, Historiographe de Charles VII,
GUILLAUME, Évêque de Paris.

Les frais de l'érection de ce monument furent généreusement offerts à la ville par M. Lair, conseiller de préfecture à Caen, dont le souvenir reste attaché, dans le Calvados, à d'utiles fondations.

Un procès-verbal de cette cérémonie, contenant le texte de l'allocution prononcée par M. Pezet, président du tribunal civil de Bayeux, et aussi

président de la Société académique, fut rédigé et inséré dans le tome premier des Mémoires de cette compagnie (volume 1842, p. 301.)

En même temps, l'éminent magistrat dont le nom est honoré dans le souvenir de ses concitoyens, publia sous ce titre : *Recherches historiques sur la naissance et la parenté d'Alain, Jean et Guillaume Chartier, et sur la maison où ils sont nés,* un mémoire qui fut inséré dans le volume déjà cité, à la page 243.

M. Pezet terminait son étude en disant : « On doit considérer comme des faits désormais acquis, sans aucun contredit possible à l'histoire de notre pays :

1° Qu'Alain Chartier est né à Bayeux en 1386 ;

2° Qu'il mourut à Avignon en 1449, âgé de 63 ans ;

3° Qu'il eut pour frères, Jean et Guillaume Chartier ;

4° Que tous les trois eurent pour père Jehan Chartier ;

5° Que Guillaume, évêque de Paris, était l'aîné des trois frères ;

6° Qu'il naquit par conséquent, vers 1384 ou 1385 ;

7° Que des fonctions de chanoine de l'église de Bayeux, qu'il remplissait en 1415, il fut promu à l'évêché de Paris en 1448, âgé de plus de 60 ans ;

8° Qu'il est décédé à un âge fort avancé, à 87 ou 88 ans, en 1472, après avoir occupé vingt-quatre ans son siége épiscopal ;

9° Enfin, que la maison sur laquelle est placée la pierre commémorative, destinée à perpétuer leur souvenir, est attachée sur le seul emplacement qui reste aujourd'hui de l'*hostel* ou *manoir* où les trois frères Chartier reçurent le jour. »

Les recherches de M. Pezet s'étaient, on le voit, concentrées sur la famille d'Alain Chartier. Il appartenait à M. G. Mancel, conservateur de la bibliothèque de Caen, de justifier par des extraits, heureusement choisis, le jugement porté, dès 1835, sur Alain Chartier par M. Géruzez. Dans sa galerie des poëtes Normands, donnée en 1846, et dans une étude bibliographique et littéraire sur Alain Chartier, publiée l'année suivante (1), M. Mancel étudia avec un mérite littéraire et

(1) Cette étude, insérée seulement dans le volume des Mémoires de la Société académique de Bayeux, tome IV, 1850, p. 161. date de 1847.

historique, très digne d'être remarqué, les poésies et les œuvres en prose d'Alain Chartier.

Vers le même temps, M. Adolphe de Puibusque publiait dans le Plutarque français (1846, t. II, p. 59), une notice biographique et littéraire qui lui mérita l'éloge de M. Géruzez.

Ed 1S59, dans un très beau livre : *La Satire en France au moyen-âge,* M. Lenient consacrant une page éloquente à l'auteur du *Quadrilogue* et du *Curial*, dit d'Alain Chartier : « Il est du petit nombre de ces auteurs dont les écrits sont en même temps des actes de courage et de patriotisme. »

Nous trouvons dans la *Revue Nobiliaire historique et biographique*, tome deuxième, 1866, la preuve de l'existence et de la bonne conservation d'un document précieux, déjà visé par M. le Président Pezet, mais que son propriétaire actuel, M. le comte Henri de Toustain fit connaître, à cette date de 1866, en publiant son texte même à la page 6 du volume précité. C'est l'acte authentique de 1455, analysé dans le mémoire publié par la Société académique de Bayeux en 1842. M. de Toustain résume ce document précieux en ces termes :

« Il résulte de cet acte que Jehan Le Carretier avait fait en 1387, donation aux chapelains de la chapelle Notre-Dame, d'une rente de vingt sous tournois ; qu'en 1454, pour obtenir le paiement des arrérages dûs, les chapelains voulurent exercer des poursuites par justice manuelle sur une maison ayant appartenu , lors de la fondation religieuse, à Jehan Le Caretier ou Charetier, et que cette maison est, d'après la suscription de l'acte, celle que la tradition a toujours désignée comme étant le manoir de cette famille ; Jehan Le Caretier l'avait baillée à fief, plus tard, à un nommé Guillebert Lelong, dit le Cheval, représenté ensuite par Guillaume Le Tybonnier ; mais sans le charger du service de cette rente ; que les fils et héritiers de ce Le Tybonnier, Raoul et Colin, firent opposition à ces poursuites et appelèrent en garantie l'évêque de Paris, Guillaume Chartier, *fils aîné de Jehan*, lequel consentit que la rente de vingt sous fut prise *comme aisnée* sur la rente de fief dont il était crêditeur. »

Ce document précieux et qui, lui, ne laisse place à aucune discussion, établit bien la certitude de l'origine des frères Chartier.

Examinant la question controversée de la parenté des Chartier et des Molé, M. de Toustain, d'après un opuscule généalogique rare, imprimé en 1724, sous le titre de : *Extrait de l'abrégé chronologique de la fondation et histoire du collége de Boissy, avec la généalogie de la famille de ses fondateurs*, donne le tableau suivant :

Simon Chartier, seigneur d'Alainville, avocat au Parlement de Paris, sous Louis XI, mort en 1483 ; épouse Jeanne Jayer.

—

Mathieu Chartier, seigneur d'Alainville, premier Président au Parlement de Bordeaux, mort en 1559 ; épouse Jeanne Brinon.

—

Mathieu Chartier, seigneur d'Alainville, conseiller au Parlement de Paris, l'un des réformateurs de la coutume de Paris, mort en 1598 ; épouse Marie de Montholon.

—

Marie Chartier, dame d'Alainville, épouse en premières noces de Christophe Bouguier, et en deuxièmes noces, le 28 novembre 1581, d'Édouard Molé, fils de Nicolas et de Jeanne de La Grange-Trianon.

—

Mathieu Molé, chevalier, seigneur de Lassy et de Champlatreux, premier Président du Parlement de Paris, garde des sceaux en 1651, mort en 1656.

Ce tableau généalogique reproduit avec plus de précision, quant aux dates des décès et aux mariages, celui que nous avons extrait, page 290, de l'épitre d'André Duchesne.

M. de Toustain reconnaît que cette parenté des Chartier de la généalogie de 1724 avec les Chartier de Bayeux ne repose d'ailleurs que sur la tradition appuyée de l'autorité d'André Duchesne ; mais plus loin, il ajoute, renseignement important : « Plusieurs autres familles Le Chartier ont existé en Normandie, et ont été maintenues dans leur noblesse. Elles portent toutes les mêmes armes, qui étaient aussi celles des Chartier de Paris, seigneurs d'Alainville, dont nous venons de parler : preuve de plus d'une communauté d'origine. Ces armes sont ainsi blasonnées dans Palliot : *d'azur à deux perdrix d'argent, sur un tronc d'arbre couché d'or*.

Ce rapprochement, nous paraît avoir autant d'autorité que la simple allégation de l'historiographe Godefroy ; mais ce qui contredirait plus formellement cette généalogie, c'est l'opinion formulée par M. de Beaucourt, comme nous allons le voir dans un instant, qu'Alain Chartier ne fut pas marié.

Toutes les études, essais, mémoires, sur les Chartier au point de vue biographique et bibliographique, publiés antérieurement à 1868, trouvèrent dans M. G. Du Fresne de Beaucourt, membre de la Société des Antiquaires de Normandie, que nous avons déjà cité plusieurs fois, un explorateur et un critique, animé de la volonté persistante, très éclairée, de trouver la vérité historique et de ne rien admettre qui ne fut rigoureusement prouvé. Sous ce titre : LES CHARTIER, RECHERCHES SUR GUILLAUME, ALAIN ET JEAN CHARTIER, M. de Beaucourt composa un travail étendu comprenant 59 pages, grand in-octavo, inséré dans les mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie, IIIe série, 8e volume, 28e de la collection.

Après avoir analysé les travaux publiés avant lui sur la famille Chartier, M. de Beaucourt estime que « Ces notions n'offrent aux yeux de la science qu'une médiocre autorité, qu'il est nécessaire de les passer au crible d'une critique sévère et érudite. »

L'auteur cite les écrivains qui ont tenté ce travail de contrôle et de révision ; en première ligne, il place, par ordre de date, le mémoire rédigé à l'occasion de l'inauguration du monument de Bayeux ; après l'écrit de M. Pezet, M. de Beaucourt énumère les études de M. G. Mancel, de MM. Mangeart et Vallet de Viriville, biographies que nous avons citées précédemment à leur rang.

Cette liste terminée, M. de Beaucourt se demande s'il ne reste rien à faire désormais ? Si toutes les obscurités sont dissipées ? Les assertions reposent-elles sur des faits précis, puisés aux sources les plus sûres ? « Dans la *Biographie Didot,* le dernier et le plus érudit des biographes, tranche encore, sans hésitation, le point le plus délicat, il considère les trois Chartier comme frères et donne Alain comme l'aîné, Jean vient ensuite puis Guillaume et cependant, fait remarquer M. de Beaucourt, M. Pezet avait déjà mis en lumière la priorité de naissance de Guillaume. Mais M. Pezet est-il lui-même à l'abri de tout reproche ? N'a-t-il pas affirmé comme une chose hors de doute,

que Jean était frère de Guillaume et d'Alain? En outre, bien des points de détail demandent à être examinés (1). »

Entrant à son tour dans l'étude de la question, M. de Beaucourt reprend dans tous ses éléments la biographie des trois Chartier. Il suit, année par année, la vie de Guillaume décédé évêque de Paris, le 1er mai 1472, et met en relief à l'aide de nombreuses citations, prouvant une érudition profonde, le rôle considérable que Guillaume Chartier remplit dans l'Église et dans la politique. (Pages 6 à 15 des *Recherches*).

M. de Beaucourt est conduit à cette conclusion que Guillaume Chartier était bien frère aîné d'Alain, qu'il naquit vers 1392, et mourut le 1er mai 1472. Alain Chartier est à son tour l'objet d'investigations non moins patientes. Le savant antiquaire déclare qu'il n'a pas à s'occuper des œuvres de l'écrivain, qu'il ne les mentionnera qu'au point de vue des renseignements biographiques qu'elles peuvent offrir et, continuant la méthode suivie pour composer la biographie de Guillaume, l'auteur rectifie les erreurs perpétuées par les biographes précédents. Il formule des doutes sur des points affirmés avec trop d'assurance. Déterminant la naissance d'Alain d'après celle de son frère Guillaume, M. de Beaucourt la place vers 1393 ou 1394, mais non après 1395 ; il admet que la famille Chartier fut exilée de Normandie après l'invasion anglaise, qu'Alain composa le poëme des *Quatre Dames* peu de temps après la bataille d'Azincourt. Que, sans doute, en 1418, il adressa au roi Charles VI à l'occasion du maintien des privilèges de l'Église gallicane, l'épître de félicitations parvenue jusqu'à nous. L'ambassade d'Allemagne qui motiva la harangue aux Hussites ne peut, d'après M. de Beaucourt, être placée en 1419, il faut la reporter aux premières années du règne de Charles VII. L'auteur constate qu'en 1421, et 1422, Alain Chartier figurait parmi les serviteurs de ce prince. (2) La composition du *Quadrilogue invectif* doit être placée en 1422, la mission en Allemagne en 1423 et 1426, la

---

(1) Recherches sur Guillaume, Alain et Jean Chartier, déjà citées page 296.

(2) Voir page 17 des *Recherches*. Janvier-Juin 1421 « Debtes demourées à payer.... à maistre Alain Chartier, 67 l. 2 s. 8 deniers. » Au même en Novembre « pour hostellaige et chevaux 12 l. 6 s. —

mission en Écosse en 1428, ambassade dont l'heureuse conclusion amena le renouvellement des alliances entre la France et l'Écosse et la promesse de mariage de la princesse Marguerite avec le Dauphin. Une armée de six mille hommes devait accompagner la future reine dans son nouveau royaume d'adoption.

Enfin, la lettre sur Jeanne d'Arc aurait été vraisemblablement écrite de Reims au duc de Savoie, au moment du sacre de Charles VII.

A dater de cette époque, M. de Beaucourt constate que les documents sur Alain Chartier sont incertains ; sans repousser absolument l'anecdote du baiser racontée par Jean Bouchet (1) il estime que c'est une *curiosité* à placer en marge de récits sérieux et authentiques ; mais que cette anecdote « n'offense pas plus le bon sens que la pudeur »... en se plaçant au point de vue du xve siècle.

Quant à la mort du grand écrivain, l'auteur la place entre 1449 et 1457. Il ne considère pas l'épitaphe découverte à Avignon et reproduite par d'Espilly comme à l'abri de toute critique. (2)

M. de Beaucourt n'admet pas, non plus, comme digne de confiance la généalogie qui rattacherait à l'écrivain national Alain Chartier, l'illustre famille de magistrature des Molé. Il est certain, selon M. de Beaucourt, qu'Alain Chartier était clerc et ne fut pas marié. (3)

En ce qui concerne Jean, l'auteur des Recherches conclut que « ce moine de Saint-Denis n'était point un des fils du bourgeois de Bayeux et n'a eu aucune relation de parenté avec les trois frères Guillaume, Alain et Thomas Chartier. »

Nous examinerons à notre tour, ces divers points de biographie et nous verrons dans quelle mesure les diverses solutions proposées peuvent se concilier avec le texte même des écrits d'Alain Chartier.

Tel était en 1874, si, comme nous le pensons, nous n'avons rien omis d'essentiel, la suite des écrits, biographies, études, recherches, jugements publiés sur Alain Chartier, sa vie et ses œuvres. Le passage éloquent des leçons de littérature de M. Géruzez, l'étude littéraire de M. G. Mancel, consacrée surtout au poëte, avaient, jusqu'à notre

(1) Voir Annales d'Aquitaine déjà citées, édition de 1644, p. 252.
(2) Page 32 des Recherches.
(3) Page 34, — id.

temps, constaté le mérite d'Alain Chartier et signalé les causes qui devaient inviter nos contemporains à la lecture de ses écrits.

Les derniers événements politiques en créant de sombres et trop réelles analogies entre l'état de la France au xve siècle et nos désastres de 1870, nous ont paru donner plus de valeur aux accents patriotiques et aux admonitions d'Alain Chartier. Aussi, avons-nous pensé qu'il y avait, après MM. Géruzez et G. Mancel, une page de plus à communiquer et qu'il ne serait pas sans intérêt de vulgariser les écrits patriotiques d'Alain Chartier, en les analysant de façon à les rendre faciles à entendre par les personnes peu familiarisées avec la langue du xve siècle.

Pour réaliser ce désir nous avons offert la lecture qui précède au public assistant à la séance du 2 mai 1875.

Nous remercions ici nos auditeurs du bon accueil accordé à l'étude sur : *Un Écrivain national au XVe siècle.* La presse parisienne n'a pas été moins obligeante. Le *Journal des Débats* du 10 mai, publiait l'appréciation suivante : « l'Auteur nous a fait connaître dans Alain Chartier le patriote dont les idées politiques, bien en avance sur celles de son temps, ne seraient pas reniées par le libéralisme moderne. » Le journal le *Pays* donnait, le même jour, cette appréciation due à la plume élégante de M. Achille Jubinal. « Le baiser imprimé par la bouche d'une reine sur les lèvres d'un poète, nous a valu un récit de l'honorable secrétaire général de la Société des Études historiques. M. Gabriel Joret-Desclosières a su, d'un trait habile, esquisser la figure de cet Alain Chartier qui fut, en son temps, une sorte de Tyrtée, patriote autant que barde, dont la lyre vibrait alors à toutes les tristesses de la France. »

Le *Moniteur universel* disait à son tour : « l'étude : *Un Écrivain national au XVe siècle*, a remis en mémoire un penseur d'un esprit généreux d'un cœur très-patriote. Dégagé des tristes querelles qui désolaient la France au xve siècle, Alain Chartier, dans plusieurs écrits vigoureux, a rappelé ses contemporains à l'amour de la concorde, à la haine de l'étranger, à la pratique du courage et du désintéressement. Aussi, lui avaient-ils décerné le nom de père de l'éloquence. C'est faire acte de bonne justice et d'à-propos que de remettre de nos jours en mémoire le nom d'Alain Chartier. »

Notre intention sera donc maintenant bien comprise et notre rôle exactement limité en ces termes : Montrer qu'au xv[e] siècle un homme s'était rencontré qui prêchant l'union, la concorde, l'effacement des partis avait donné de trop rares exemples de modération et de bon sens politique.

Cela bien expliqué, abordons à notre tour, aussi rapidement que possible les questions de biographie et de bibliographie restées, aujourd'hui encore, à l'état de discussion et qui se rapportent à notre sujet.

I. Naissance d'Alain Chartier. — Date présumée de ses œuvres.

M. de Beaucourt estime que le secrétaire de Charles VII est né à Bayeux de 1393 à 1395. Cette présomption, il la tire de ce que Guillaume Chartier, l'aîné de la famille, étant mort le 1[er] mai 1472, il est difficile de le faire naître avant 1392. « Ce n'est pas, dit le savant antiquaire, dans ses *Recherches*, page 29, ce n'est pas un homme de plus de 80 ans qui eût pu avoir le rôle actif que nous lui avons vu jouer dans les luttes du bien public ». — C'est là, croyons-nous, une simple présomption, certainement fort plausible, mais qui n'exclut pas les présomptions contraires. N'avons-nous pas vu, et ne voyons-nous pas de nos jours, des hommes d'État jouer un rôle politique prépondérant dans un âge aussi avancé que pouvait l'être celui de l'Évêque Guillaume Chartier en 1472 ? Le trône de Saint-Pierre n'est-il pas occupé par un Pontife dont l'énergie et la puissance morale ont été mises à de plus rudes épreuves que celles supportées par l'Évêque de Paris, sous Louis XI. (1)

L'objection proposée par M. de Beaucourt en rencontre d'ailleurs une autre, en sens contraire, tirée de la vie même d'Alain Chartier et non empruntée à l'existence de son frère Guillaume. Faire naître Alain Chartier de 1393 à 1395, c'est reconnaître qu'il avait 22

(1) On pourrait citer au hasard des cas de longévité empruntés à toutes les époques et s'appliquant à des savants, des membres du clergé, des hommes de guerre qui ont conservé jusqu'à 80 ans et au-delà, la plénitude de leur activité : S[t] Brieuc, Dom Calmet, Monseigneur de Forbin Jeanson, le cardinal Lauria, l'astronome Cassini, le navigateur Bougainville, l'architecte Lenôtre, l'horloger-mécanicien Lepaute, Fontenelle ; et de notre temps : MM. Berryer, 79 ans, Guizot, 87 ans, Patin, 83 ans, Thiers, etc., etc.

ou 23 ans au moment où il écrivait le poëme des *Quatre Dames*, c'est admettre qu'il avait déjà publié la plus grande partie des poésies légères attribuées à sa première jeunesse, c'est constater qu'à 25 ans, en mars 1418, il jouissait d'une assez grande autorité à la Cour pour adresser au roi Charles VI la lettre de félicitations à l'occasion du maintien des libertés gallicanes. Certes, nous voudrions pour l'honneur d'Alain Chartier que cette hypothèse fût là bonne, elle serait en faveur de la maturité de son savoir et de son esprit politique. Mais avouons que son premier biographe André Duchesne qui, en 1617, pouvait avoir des éléments d'appréciation que nous ignorons, ne tombait pas dans une grosse erreur en faisant naître le grand écrivain en 1386. D'après cette date, après avoir terminé ses études à l'Université, après être devenu clerc, notaire, secrétaire de Charles VI, après avoir donné ses poésies légères, Alain Chartier aurait abordé, à 29 ans, dans toute la maturité de son talent, son grand poëme des *Quatre Dames*, à 32 ans environ, il aurait écrit sa lettre sur les libertés de l'Église gallicane, et à 39 ans, le livre de l'*Espérance* et le *Quadrilogue invectif*, 1425 à 1428. Cette suite biographique ne paraît-elle pas rationnelle ?

Une discussion s'engage sur le point de savoir si le *Quadrilogue* précéda le livre de l'*Espérance*.

Il paraît certain que ce dernier traité fut composé après 1422 et dix ans aussi après le « *dolent exil* » de la famille Chartier de Normandie motivé par l'invasion anglaise, conséquence du désastre d'Azincourt ; ce rapprochement nous donnerait les dates de 1425 à 1428.

On doit remarquer, en outre, que cet écrit correspond avec l'état de l'esprit public en France ranimé par la meilleure fortune des affaires. (1)

Le *Quadrilogue* ne peut-être facilement placé comme le pensent certains auteurs « *au commencement de 1422* » ; ils s'appuient sur le titre qu'Alain Chartier se donne dans cet écrit de *secrétaire du*

(1) C'est à ce moment que s'engagent les pourparlers avec le Duc de Bourgogne et le Duc de Savoie, pour obtenir leur alliance ; le Duc de Richemont, destiné à un si grand rôle, venait d'être nommé Connétable.

Roi et de très-redouté seigneur Monseigneur le Régent. Mais comment concilier cette date « *du commencement de 1422* » avec les paroles placées dans la bouche de Clergie. — « Nous avons vu notre jeune prince douteusement obéi, ... qui veut comparer ce triste état des choses du *début du règne* doit reconnaître que ce n'est pas sans beaucoup d'efforts et de courage que, de si bas, la fortune a été relevée au point où nous la voyons aujourd'hui. » — Lorsque l'écrivain dit au commencement du *Quadrilogue* : « qu'en 1422, il a vu l'Anglais triompher des faiblesses de la France, il parle évidemment d'un temps relativement éloigné de lui et qu'il compare à l'heure présente dont la fortune a été relevée avec « beaucoup d'efforts et de courage. »

On le voit, un ordre logique que ne contrarie pas une rigoureuse chronologie permet d'admettre que le livre de l'*Espérance*, expression de la confiance dans la bonté divine et les destinées de la France, a précédé le *Quadrilogue invectif,* vigoureuse apostrophe adressée aux esprits et aux cœurs qui refusaient d'entendre le cri de l'Espérance et les enseignements de la Foi. Un autre argument confirme la date de 1425 à 1428 comme étant celle du traité de l'*Espérance* et fixe aussi la date de la naissance d'Alain Chartier reportée à 1386. Dans le préambule de ce livre, l'écrivain dit que « *son âge tourne vers son déclin* » expression exagérée si Alain Chartier était né en 1393, car il n'aurait eu que 32 ans, mais appréciation plus exacte, si comme nous le pensons, il avait 39 ans. La vie moyenne au xve siècle, ne dépassait guère de 25 à 30 ans, ainsi que nous l'apprennent les essais historiques sur la statistique de la longévité humaine.

Par toutes ces raisons, nous pensons que la date de 1386 adoptée par Duchesne, suivie par la grande majorité des biographes, consacrée par une possession deux fois séculaire, ne doit pas, quant à présent, disparaître sans nouvelles preuves à l'appui des critiques qui lui ont été adressées. Nous n'ignorons pas que pour réfuter André Duchesne, on prend pour point de départ l'erreur qu'il a commise en attribuant à Alain Chartier l'*Histoire ou Chronique de Charles VII* dont la paternité a été restituée au roi d'armes de France, Gilles le Bouvier, dit Berry. L'auteur de cette chronique dit qu'il la composa : « au seiziesme an de son aage qui fut en l'an mil quatre cens et deux. »

Or, dit-on, la méprise reconnue, le renseignement qui fixait l'âge du prétendu auteur, Alain Chartier, disparaît. Ce raisonnement n'est-il pas trop absolu ? André Duchesne lui-même reconnut son erreur (1) ; mais il ne modifia pas la date qu'il avait avancée. Rien ne prouve que la *Chronique de Charles VII* fut le seul document consulté par l'éditeur des œuvres d'Alain Chartier pour fixer l'époque de sa naissance.

S'accorde-t-elle, cette date, rationnellement avec les événements de la vie du poëte-orateur ? Telle est la question la plus intéressante, nous ne voyons aucun empêchement historique à la résoudre par l'affirmative.

Nous avons dit, en traitant du Curial, page 93, pourquoi nous ne pensions pas que cette épitre fut adressée par Alain Chartier à l'un de ses frères ; nous n'avons pas à revenir sur ce point.

II. Décès d'Alain Chartier.

Son tombeau retrouvé dans une église d'Avignon.

Les biographes semblent d'accord, jusqu'à présent, pour reconnaître qu'à dater du sacre de Charles VII, les docûments sur Alain Chartier font défaut. La date de sa mort était restée incertaine, lorsque vers 1730, un antiquaire nommé M. de Saint-Quentin de Remerville, découvrit dans l'église Saint-Antoine d'Avignon, l'épitaphe suivante :

HIC JACET
VIRTUTIBUS INSIGNIS
SCIENTIA ET ELOQUENTIA CLARUS
ALANUS CHARTIER
EX BACOJIS IN NORMANIA NATUS
PARISIENSIS ARCHIDIACONUS ET CONSILIARIUS
REGIO JUSSU
AD IMPERATOREM MULTOS QUE REGES
AMBASCIATOR SÆPIUS TRANSMISSUS
QUI LIBROS VARIOS STYLO ELEGANTISSIMO
COMPOSUIT
ET TANDEM OBDORMIVIT IN DOMINO
IN HAC AVENIONENSI CIVITATE
ANNO DOMINI M.CCCC.XLIX.

(1) M. de Beaucourt, *Recherches*, p. 29.

M. de Remerville releva cette inscription, l'abbé d'Expilly la publia dans son *Dictionnaire des Gaules et de la France.*

Ce document constatait, entre autres circonstances indéniables, la renommée de science et d'éloquence d'Alain Chartier, ses fonctions d'ambassadeur auprès de l'Empereur et d'autres rois, la composition de plusieurs ouvrages d'un style remarquable, sa naissance à Bayeux, en Normandie. Mais, indication nouvelle, l'épitaphe attribuait à Alain Chartier, le titre d'archidiacre de Paris.

D'Expilly complétait ses observations sur la découverte de cette inscription en ajoutant que sans M. de Remerville, elle aurait été perdue, parce qu'elle avait été entièrement effacée depuis la réparation de l'église Saint-Antoine. — Ce document, M. Pezet le signala dans son travail publié en 1842 (1), M. G. Mancel le reproduisit après lui (2). Mais aucune observation ne fut soulevée par ces deux écrivains sur l'authenticité de l'épitaphe de l'église Saint-Antoine.

M. de Beaucourt ne partagea pas la confiance de ses deux compatriotes, il dit à la page 32 de ses *Recherches* : « Voilà, à coup sûr, des circonstances assez étranges : Une épitaphe retrouvée inopinément dans un lieu ou l'on aurait dû le moins s'attendre à la rencontrer, conservée providentiellement par un antiquaire, sans lequel elle eût à tout jamais disparu sous la chaux. Mais le doute pourrait bien succéder à l'étonnement, si l'on s'arrête à la forme et à la teneur de l'épitaphe. La forme d'abord, on l'a remarqué déjà (3), n'est pas celle du temps. C'est donc un document refait après coup et à une époque bien postérieure. Les notions qu'il contient s'accordent, sur certains points, avec les données historiques ; elles s'en écartent sur d'autres, et c'est là surtout ce qui rend à nos yeux cette épitaphe très suspecte et nous porte, sinon à la rejeter entièrement, du moins à ne nous en servir qu'avec la plus grande défiance. » — (Page 32 des *Recherches*.)

On ne peut méconnaître que la méthode rigoureuse appliquée par M. de Beaucourt au contrôle des faits historiques devait le conduire aux conclusions qu'il adopte.

---

(1) Mémoires de la Société académique de Bayeux, t. I, p. 249.
(2) id. id. id. t. IV, p. 197.
(3) M. Vallée de Viriville dans la nouvelle Biographie générale.

Notons toutefois, que la disparition de l'épitaphe s'explique par les malencontreuses et trop réelles restaurations dont l'église Saint-Antoine avait été l'objet de 1730 à 1745. Un procès-verbal inséré dans les mémoires de la Société des Antiquaires de France raconte comment cette inscription avait disparu.

Voici le texte de ce procès-verbal :

Séance du 1er Octobre 1862.

M. Vallet de Viriville communique le passage d'une lettre de M. Deloye, conservateur du Musée Calvet à Avignon, relatif à l'épitaphe d'Alain Chartier, publiée dans le dictionnaire de l'abbé d'Expilly, au mot *Avignon*. Cette inscription, conservée dans le recueil manuscrit de l'abbé Deveras, t. I, p. 463 *(Musée Calvet)*, se lisait autrefois dans l'église des chanoines réguliers de Saint-Antoine d'Avignon.

« De concert avec M. Achard, archiviste du département, dit M. Deloye, j'ai voulu m'assurer s'il ne serait pas possible de retrouver cette épitaphe, mais l'inspection des lieux nous a fait reconnaître que l'église primitive, qui appartenait au style gothique du treizième siècle, avait été presque entièrement transformée par le mauvais goût du dix-huitième siècle. En effet, de 1730 à 1745, on a soigneusement masqué par un placage en pierre toutes les parois inférieures de la nef; la partie supérieure a été beaucoup amoindrie dans ses proportions et entièrement refaite. C'est par suite de ces malencontreux remaniements que le tombeau d'Alain Chartier a disparu sans aucune chance d'être retrouvé, s'il était du côté du chœur ; ou reste perdu pour longtemps derrière la chemise de pierre qui couvre les parois ogivales, s'il occupe la partie inférieure.

« Aujourd'hui l'église Saint-Antoine, destituée de tout culte depuis la Révolution, sert de succursale aux magasins de fer de M. Berton, qui en a, du reste, respecté l'architecture en l'appropriant aux besoins de son commerce. »

Cette épitaphe a donc certainement existé ; mais a-t-elle été composée contrairement à la vérité ?

La critique n'y relève en définitive, qu'une énonciation douteuse ou tout au moins nouvelle dont les documents recueillis sur Alain Chartier jusqu'alors n'avaient point parlé : celle d'*Archidiacre de*

Paris. Alain Chartier aurait donc été engagé dans les ordres? Mais on a répondu que la qualité d'archidiacre n'avait pas toujours exigé la prêtrise ni le diaconat, et que, dans certains cas il était peut-être un titre honorifique conféré à des laïques (1).

Cette observation n'a pas été sérieusement contredite. Ce qu'il y a de certain, c'est que la qualité d'archidiacre de Paris eût-elle été par erreur attribuée à Alain Chartier dans l'épitaphe d'Avignon, n'infirme pas les autres mentions que la tradition et l'histoire avaient déjà consacrées.

On a vu précédemment que la date même de la mort du grand écrivain était vraisemblable, qu'elle coincidait avec le dernier écrit d'Alain Chartier, la *Ballade de Fougères.* Mais pourquoi et comment Alain Chartier serait-il venu à mourir à Avignon à la fin de 1449?

Il n'y aurait aucune invraisemblance à penser qu'en raison de ses fonctions il eût été délégué à l'Assemblée solennelle tenue à Lyon en 1448 et que de là, il se fût rendu à Avignon, la ville des Papes, alors administrée par un légat.

III. Généalogie de la famille Molé rattachant le Président Mathieu Molé a Alain Chartier.

André Duchesne dans son épitre dédicatoire au Président Mathieu Molé, placée en tête de l'édition des œuvres d'Alain Chartier (1617) établit comme nous l'avons vu ci-dessus, page 39, une généalogie faisant descendre la mère de Mathieu Molé, Marie Chartier, épouse d'Édouard Molé, de Simon Chartier, avocat au Parlement de Paris dont elle était l'arrière petite-fille.

Le savant Godefroy dans ses observations sur les mémoires de l'historien Commines, contesta cette généalogie et soutint que Simon Chartier appartenait à la maison des Chartier d'Orléans, famille entièrement différente de celle de Guillaume et d'Alain. Godefroy était-il mieux placé que Duchesne pour remonter aux sources généa-

(1) Mémoires de M. Pezet, page 249 en note.

logiques de la famille Molé? Pouvait-il, par une simple affirmation, détruire une généalogie qui avait pour elle la possession, et ces deux éléments juridiques dont il faut tenir compte : *tractatus*, *fama*. Est il facilement admissible qu'un magistrat de la taille de Mathieu Molé, qui savait apprécier les conditions rigoureuses d'une généalogie régulièrement établie eût consenti à se laisser attribuer une descendance mensongère ?

Enfin, n'y a-t-il pas un argument intéressant à tirer de la similitude des armes des Chartier, les magistrats, avec les Chartier de Normandie, comme nous l'avons vu dans l'étude de M. de Toustain *(Revue nobiliaire, p. 13)*. Tels sont les éléments de douter qu'on peut opposer aux objections proposées et qui ne seraient positivement résolues que par la production d'une généalogie nouvelle de Simon Chartier ou tout autre papier de famille. La voie des recherches reste donc ouverte, il ne faut pas détourner les investigateurs patients de la poursuite de ce petit problème historique dont la solution peut nous être révélée par la découverte de quelque titre resté enfoui dans des archives inexplorées. Qu'un illustre magistrat descendît d'un grand écrivain, il n'y aurait dans cette honorable tradition rien de nature à contrarier quelques exemples de succession d'honneur et de talent conservés de génération en génération dans certaines familles (1).

Mais une objection décisive en apparence a été proposée. Alain Chartier ne se serait pas marié. M. de Beaucourt sans attacher plus d'importance qu'il ne convient à cette mention de l'épitaphe d'Avignon : « *Archidiacre de Paris* » se pose cette question : « Alain Chartier était-il prêtre ? » Le savant antiquaire répond : « Il y a lieu d'en douter » . . . . « Ce qui est au moins certain c'est qu'Alain Chartier était clerc et ne fut pas marié. »

A l'appui de cette opinion, M. de Beaucourt cite, entr'autres éléments d'appréciation, deux vers insérés à la suite du débat

---

(1) Les Pasquier, les Séguier dans la magistrature, les de Jusieu, les Geoffroy Saint-Hilaire dans la science fournissent entre autres exemples à citer, des preuves fort satisfaisantes.

des *Deux Fortunes d'amour* attestant que ce poëme a été composé par :

Ung simple clerc, que l'en appelle Alain
Qui parle ainsi d'amour pour oyr dire.

Mais ce *simple clerc,* lorsqu'il écrivait les *Deux Fortunes d'amour* devait être très-jeune, se serait-il aussi humblement qualifié après le succès de ses écrits politiques, après sa lettre sur les libertés de l'Église gallicane, après ses fonctions d'ambassadeur ? Le titre de clerc, synonime de lettré et de savant, s'appliquait depuis l'ordonnance de Philippe-le-Bel, 1309, aux *clercs du Roi* ou notaires, ces fonctionnaires royaux n'étaient pas nécessairement dans les ordres. De plus, si le *simple clerc,* auteur des *Deux Fortunes d'amour* ne parlait alors que par *oui dire,* il ne parla pas toujours ainsi. Ne dit-il pas dans le Parlement d'amour de la belle dame sans mercy :

Puisque par son dart rigoreux
La mort m'a tollu ma maistresse,
. . . .
. . . .

Toutes les poésies de sa jeunesse ont l'amour pour texte. Alain Chartier ne nous apparaît donc pas comme un partisan déterminé du célibat. Témoin ce passage qui se trouve vers la fin du livre de l'*Espérance* : « Un nouveau statut a été introduit qui sépare l'ordre du saint mariage d'avec la dignité de prêtrise, sous couleur de pureté et de chasteté. Maintenant court le statut de concubinage. »

Les présomptions en faveur de la généalogie des Molé valent donc, si nous ne nous trompons, les présomptions contraires, et on ne saurait trop le répéter, la seule preuve décisive dont la production puisse trancher le débat est dans la filiation authentique de Simon Chartier. En attendant la production de cette pièce, toute opinion définitive doit être suspendue.

Les critiques voudront nous pardonner cette insistance à ne pas laisser effacer la trace des indications fournies par André Duchesne. Si nous montrons quelque faible pour cet auteur, sans lequel le XVII[e] siècle et nous, par conséquent, aurions couru la chance de ne

pas connaître les titres d'Alain Chartier, notre excuse est tout entière dans le désir de maintenir à l'état de point d'interrogation, des controverses qui malgré la science des écrivains auxquels elles sont dues, ne nous semblent pas encore définitivement tranchées et cela par toutes les raisons que nous venons de déduire.

Jean Chartier était-il frère de Guillaume et d'Alain? Un passage de lettres patentes de Louis XI tend à faire sortir l'historiographe de Charles VII du rang que la tradition lui avait accordé jusqu'alors, pour lui substituer un Thomas parfaitement inconnu et qui, il faut le regretter, ne remplace pas avantageusement le savant Jean dans l'ancien et très intéressant groupe des Chartier (1).

IV. Leçon professée a l'École normale supérieure sur Alain Chartier. Thèse de doctorat soutenue a la Faculté de lettres de Paris, par M. Delaunay, professeur au lycée de Rennes.

Jusqu'en 1875, Alain Chartier avait été étudié au point de vue de la biographie, de la bibliographie et du caractère de ses écrits politiques. Il restait à l'apprécier comme *homme de lettres*, à marquer sa place dans la littérature du xve siècle.

Cet essai a été tenté, avec plus de développements qu'il n'était coutume jusqu'alors, dans une leçon faite à l'École Normale de Paris, en juin 1875, par M. Crouslé, maître de conférences, de langue et de littérature françaises. Cet enseignement encore inédit, sera sans doute, publié un jour. Le talent bien connu du maître, nous promet d'ingénieux aperçus.

Le lundi 10 juillet 1876, la Faculté des lettres de Paris apprécia, pour la première fois, une thèse écrite sur les œuvres d'Alain Chartier. Un savant professeur du Lycée de Rennes, M. Delaunay, développa dans cette étude, contenant plusieurs pièces latines inédites, les mérites d'Alain Chartier comme poëte didactique et comme écrivain

(1) Voyez ces lettres page 41 des *Recherches*.

moraliste. L'auteur cherchant la place d'Alain Chartier dans la littérature du xve siècle lui assigne le plus souvent la première (1). Le jury d'examen composé de MM. Wallon, Lenient, Mézières, Waddington, Egger et Perrot, sans toujours partager le sentiment du candidat, et après avoir fait des réserves en faveur de Christine de Pisan, d'Eustache Deschamps, de Charles d'Orléans, rendit pleine justice au travail de M. Delaunay, éclairant d'une lumière nouvelle le rôle d'Alain Chartier au point de vue de notre histoire littéraire et de la formation de la langue.

Dans la partie biographique de sa thése, M. Delaunay n'admet pas les indications d'André Duchesne relatives à la date de la naissance d'Alain Chartier et à la généalogie des Molé. Il suppose que le traité de l'*Espérance* a été écrit en 1438 et que le *dolent exil* dont il est parlé au commencement de ce livre, daterait de 1428. — Nous avons dit, page 51, les motifs qui nous font placer le livre de l'*Espérance* vers une époque contemporaine des fiançailles du Dauphin avec Marguerite d'Écosse, peu de temps avant la mission de Jeanne d'Arc et dix ans après le désastre d'Azincourt.

Cette observation de détail n'enlève rien à la valeur du travail de M. Delaunay qui, le premier, aura d'une façon aussi complète signalé les qualités littéraires du jeune clerc auteur de poésies amoureuses, du lettré philosophe, moraliste, orateur, dont la plume traça : les *Débats d'Amour*, l'*Espérance* et le *Quadrilogue*, le *Curial* et le *Bréviaire des Nobles*.

Avec une réserve qui honore son mérite, M. Delaunay dit qu'il a voulu simplement apporter quelques éléments nouveaux à l'antique Sorbonne, offrant de nos jours les juges les plus compétents en fait et en droit pour prononcer un arrêt sur la valeur littéraire d'Alain Chartier.

Cette décision, malgré l'accueil des plus flatteurs réservé au travail de M. Delaunay, n'a pas été prononcé définitivement et sans quelques protestations. Les longueurs de style, l'abus des allusions historiques, la reproduction souvent trop servile des auteurs latins sont des reproches justifiés adressés aux écrits d'Alain Chartier.

---

(1) Étude sur Alain Chartier, — Paris, Ernest Thorin, 1876.

Mais un jugement sans appel domine les discussions biographiques et littéraires.

Dans des temps troublés, au milieu des ardentes divisions des partis, alors que le sentiment du devoir était en France obscurci dans l'aristocratie et chez le peuple, Alain Chartier traça d'une main ferme la ligne droite que devaient suivre l'amour du pays et le sentiment de l'honneur.

Un pareil titre suffit à sa gloire.

FIN DE L'ÉTUDE SUR ALAIN CHARTIER.

ERRATA.

Page 31 *au lieu de :* signale les causes des malheurs de son pays. L'amour du luxe, etc..... *lisez :* signale les causes des malheurs de son pays : l'amour du luxe, etc.

Id. *au lieu de :* Devant cette autorité l'esprit.... *lisez :* Devant cette autorité, l'esprit, etc.

Page 35 *au lieu de :* comparaît ; *lisez :* comparait.

Id. *au lieu de :* Senèque ; *lisez :* Sénèque.

Page 40 *au lieu de :* respectèes ; *lisez :* respectées.

TABLE.

Amiens. — Imp. de Delattre-Lenoël, rue des Rabuissons, 30.

AMIENS
TYPOGRAPHIE DELATTRE-LENOEL
30, RUE DES RABUISSONS, 30

This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.

A fine of five cents a day is incurred by retaining it beyond the specified time.

Please return promptly.

DUE OCT 1 '48

